
INTERNATIONAL JOINT COMMISSION
INTERNATIONAL LAKE ONTARIO -- ST. LAWRENCE RIVER STUDY
COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE
ÉTUDE INTERNATIONALE SUR LE LAC ONTARIO ET LE FLEUVE SAINT-LAURENT
PUBLIC INTEREST ADVISORY GROUP PUBLIC MEETING
RÉUNION PUBLIQUE DE GROUPE CONSULTATIF SUR L'INTÉRÊT PUBLIC
AUBERGE DE LA RIVE - CENTRE DES CONGRÈS
SOREL-TRACY, QUÉBEC
THURSDAY, JULY 21 - LE JEUDI 21 JUILLET 2005
7:00 P.M. -- 9:00 P.M.
19 h à 21 h

TABLE OF CONTENTS - TABLE DES MATIÈRES

	Page
Allocution par M. Denis Shornak Co-président (États-Unis) Commission mixte internationale	3
Mot de bienvenue par M. Marcel Lussier Co-président canadien Groupe consultatif sur l'intérêt public pour l'Étude internationale sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent	7
Présentation PowerPoint par M. André Carpentier Membre du Groupe consultatif sur l'intérêt public pour l'Étude internationale sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent	9
Période de Questions et Réponses facilité par M. Marc Hudon Membre du Groupe consultatif sur l'intérêt public pour l'Étude internationale sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent	36
Mot de clôture par M. Marcel Lussier Co-président canadien Groupe consultatif sur l'intérêt public pour l'Étude internationale sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent	112
Mot final par M. Denis Shornak Co-président (États-Unis) Commission mixte internationale	113

LE JEUDI 21 JUILLET 2005
SÉANCE DU SOIR

...En commençant à 19 h 00

M. MARCEL LUSSIER : Votre attention, s'il vous plaît. Mon nom est Marcel Lussier. Je suis demeure à Brossard et je participe avec le Groupe d'étude comme bénévole. Je parcours un petit peu le Québec, de Trois-Rivières jusqu'à la frontière avec Ontario. On visite en Ontario aussi, à Cornwall et à toutes les villes qui entourent le lac Ontario.

Nous sommes à la phase finale de la consultation, donc, ce soir, nous avons avec nous beaucoup de personnes, des experts, mais, en commençant, j'aimerais vous présenter le co-président de la Commission mixte internationale, qui est un représentant des États-Unis. Donc, nous avons une délégation de l'État de New York ce soir.

M. Denis Shornak va s'adresser à vous en anglais. Nous avons la traduction simultanée. Si jamais il y en a qui veulent tout entendre ce que M. Shornak va nous révéler ce soir, vous êtes invités écouter avec ces écouteurs, qui vont faire la traduction simultanée.

Alors, j'invite M. Denis Shornak de prendre la parole.

ALLOCUTION

PAR DENIS SHORNAK

MR. DENIS SHORNAK : Good evening and welcome. You will have to suffer through with me. I am a French-speaking

person and that is why I have the headphones over there. I suppose that there may be one or two English-speaking people in the audience, but you will just have to suffer through my initial comments here, and then I suspect that most of the public comments and the presentation will be done in French. So suffer through. I see that you have your headphones on so this is good.

Welcome. My name is Denis Shornak. I am the United States Chair of the International Joint Commission and, tonight, there is a set of paired meetings: This meeting here in Sorel and one in Olcott, which is on the U.S. side of the boundary down near Buffalo.

These are the 16th and 17th public consultation meetings that we have been holding on the plans that have been produced, the alternative plans to operate the Moses-Saunders dam, some 125 kilometres up river, I guess that it is, the flow goes thataway.

What we have done here with this, we are drawing to a close on a five-year \$20 million, United States study on alternatives to operating the Moses-Saunders dam, that accommodate some of the concerns, along the St. Lawrence River and in Lake Ontario, that have not been addressed directly in the Boundary Waters Treaty. The Boundary Waters Treaty laid a series of four priorities for the operation of the dam, those being for drinking water and sanitation, navigation, hydropower and irrigation.

But you will notice that there are concerns or issues that are missing in that list, concerns about the

environment, about riparian ownership, about marinas, boat operation, recreational boats, and those concerns led to, about five or six years ago, the desire to see if we might alter the 1958 Plan, under which this dam has operated, to accommodate some of those concerns, without harming the concerns or the issues that are identified in the treaty.

So this Study has been going on for some five years. It draws to a close on September 30th and we have engaged some 300 different scientists and volunteers. We have had extensive public involvement and they have examined the hydrology of this system, the ecology of this system and they have developed or devised three alternative plans that you will hear about tonight which will attempt to address some of the issues that have been raised over the many years since this plan has been last changed, some over 50 years ago.

I should note that my fellow Commissioner, Robert Gourd, who is one of my Canadian colleagues from Montreal, had intended on being here tonight, but, unfortunately, there was a death in the family of a close friend and he could not attend.

But you have me instead. I plan to listen very attentively. I just want to ask, just by a show of hands of people here: How many people in this room were engaged in the Study, either as a member of the Control Board, the Study Board or a member of the Public Interest Advisory Group? Could I just see that?

So there is a good number of citizens here and I

want to thank the people who have not been perhaps engaged, over the many years that this Study has been going on. I hope that you will listen very attentively and I want to thank you all for coming and taking time out of your busy schedules to listen to what has been done here by the Study Board and to, particularly, pay close attention to the plans and the alternative plans that have been developed.

We intend to take the results of these public consultations. We expect a report from the Study Board and the Public Interest Advisory Group to be produced to the Commission by this December. We intend to take the recommendations, the comments by the public and to examine those very closely to determine whether any additional changes might made to any of these plans and to, ultimately, probably by next spring, select one.

When we do that, we will come back to you and we will defend our decision, as a Commission, about why we have selected the plan that we have. Hopefully, we will produce some smiles with that, but we cannot guarantee that.

We do not expect to make all people happy along this system because, as many of those if you, who have been engaged in this work, over the last five years, know, there are competing interests and to fully satisfy the interests of one particular point of view, for example, the interest in navigation might be contrary to the interests of others.

So we try to balance those concerns and sometimes,

in so doing, we hope to make as many people happy as possible and to come up with a rational way to operate this very, very large hydropower facility in a way that maximizes the benefits to citizens in both countries. That is our mandate, that is our mission and that is what we intend to do.

Without any real further ado, I am going to turn this over to, I believe, André Carpentier, or back to Marcel. Thank you, Marcel.

M. MARCEL LUSSIER: Thank you.

NOT DE BIENVENUE

PAR MARCEL LUSSIER

Alors, je ne vais pas...

...(applaudissement)...

...alors, je ne dois pas le traduire. Sans doute, vous avez tout compris que nous en sommes à notre 17^e réunion de consultation au cours de l'été, que nous travaillons avec un budget de 20 millions, que l'étude a été faite sur le fleuve Saint-Laurent et le lac Ontario, et la consultation se fait avec des groupes d'intérêt agrandis, dont M. Carpentier vont parler tantôt, tous les groupes d'intérêt qu'on englobe dans notre étude.

Je voudrais saluer la présence dans la salle ce soir de M. le Maire Gravel, le maire de la municipalité de Saint-Joseph-de-Sorel. Malheureusement, je n'ai pas, à la porte, vérifier s'il y avait d'autres maires de la région.

Oui, de quelle municipalité ?

M. GÉRARD NAULT (ph) : Je suis le maire de Sainte-

Anne-de-Sorel.

M. MARCEL LUSSIER : Sainte-Anne-de-Sorel ?

M. GÉRARD NAULT : Oui.

M. MARCEL LUSSIER : Il y a aussi une conseillère de Saint-Joseph. Bonsoir, Madame.

Alors, je vous remercie de votre présence.

Alors, j'explique un petit peu comment va se dérouler la soirée. D'abord, nous allons faire une présentation bilingue, côté français, côté anglais.

La présentation va être faite par M. André Carpentier, qui travaille pour le Ministère d'environnement du Québec, qui est membre du Groupe d'étude et qui est membre sur la Commission de contrôle du lac Ontario. Donc, M. Carpentier va faire une présentation qui va durer environ 30 minutes.

Ensuite, je vais céder le microphone à M. Marc Hudon qui va diriger la période de questions et cette période de questions va durer le temps que vous alliez décider parce que nous sommes ici pour épuiser toutes vos questions, donc, ne soyez pas gênés. Il va y avoir un microphone au centre dont tout le monde va être obligé d'aller au microphone pour poser les questions, pour que les gens dans la salle entendent bien et surtout parce que, quand on va au microphone, on est enregistré et on s'identifie. Donc, je suis Monsieur ou Madame de tel groupe, de tel organisme ou de telle municipalité.

Donc, tout le monde s'identifie et M. Hudon va mener la période de questions, qui est assez facile puisqu'il va

avoir un seul microphonne dans la salle. Donc, si vous voulez prendre position pendant la période de questions, on va prendre toutes vos questions et j'ai avec moi un groupe technique, beaucoup de spécialistes dans la salle : spécialiste en l'environnement, spécialiste en bateaux de plaisance, spécialistes dans tous les domaines que vous voulez; on peut leurs poser des questions.

(inaudible) compris qu'on ne puisse répondre à vos questions ce soir. Si jamais cela s'arrive, on va prendre votre question en note et on va vous transmettre par courrier.

Donc, sans plus vous retarder, M. Carpentier, vous êtes prêt ? Donc, nous allons faire la présentation PowerPoint.

PRÉSENTATION POWERPOINT

PAR ANDRÉ CARPENTIER

M. ANDRÉ CARPENTIER : Bonsoir, tout le monde. Ce qu'on va vous présenter ce soir, je vais vous donner un aperçu de cette présentation.

Alors, on va parler de qui nous sommes :

- * La raison d'être de l'étude;
- * Ce que nous avons découvert durant cette période de cinq ans;
- * Les nouveaux plans de régularisation proposés;
- * Le processus de mise en œuvre;
- * Ce que nous attendons de vous.
- * Pourquoi il y a la période de questions et réponses.

Alors qui nous sommes? Vous avez ici un organigramme de l'étude. Donc, la Commission mixte internationale, à la tête, qui nous a donné le mandat, avec le Groupe d'étude et les gestionnaires, avec aussi le Groupe consultatif sur l'intérêt public, pour approuver des nouveaux critères de régularisation. Nous avons été aidés par les neuf Groupes de travail techniques. Alors, plus de 120 personnes ont fait partie de l'équipe chargée de l'étude. Nous en sommes à la dernière année de cette étude quinquennale.

La Commission mixte internationale, comme toujours, exige qu'une représentation égale des deux pays soit maintenue au sein de ces groupes et dans le cadre de ces études. Alors chaque Groupe de travail avait un nombre égal de personnes, soit des États-Unis et du Canada.

Le Groupe d'étude, lui-même, est un organisme consultatif indépendant, qui fait rapport à la Commission, tout comme le Groupe consultatif sur l'intérêt public.

Les neuf Groupes de travail techniques, qui ont été établis à partir d'experts techniques provenant d'organismes fédéraux, provinciaux et des états américains, du milieu universitaire et du secteur privé des deux pays.

Il y a cinq ans, à la demande et sous le parrainage des gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis, la Commission mixte internationale a décidé de revoir ces ordonnances d'approbation relatives à la régularisation des niveaux et des débits des eaux du système du lac Ontario et du

fleuve Saint-Laurent.

Ces mesures répondaient aux commentaires de la population, à savoir que le plan de régularisation, mise en place il y a 40 ans, pour diriger et gérer les débits sortant aux barrages de régularisation de la voie maritime du Saint-Laurent, situé à Cornwall/Massena, était plus adéquat et qu'il n'était pas adapté aux utilisations courantes et futures du réseau.

Comme vous le savez, la Commission mixte internationale est un organisme binational établi en 1909 par le Traité des eaux limitrophes afin de prévenir et résoudre les différends au sujet des eaux intérieures que se partagent les deux pays d'un océan à l'autre. Alors, ce n'est pas juste la parties des Grands Lacs. La Commission mixte internationale a travaillé tout le long la frontière entre le Canada et les États-Unis.

L'étude que nous menons - et que nous avons menée depuis quatre ans - est l'outil choisi par la Commission mixte internationale pour accomplir cette tâche.

...(voix sur voix...inaudible)...

La décision finale..

C'est mieux pour tout le monde ?

...(voix sur voix...inaudible)...

...alors, la décision finale, relative aux changements à apporter au plan de régularisation et aux critères, relève de la Commission mixte internationale, en consultation avec les intervenants, comme vous, et les gouvernements.

Le débit sortant du barrage Moses-Saunders à

Cornwall/Massena est présentement régularisé en fonction de l'ensemble des règles écrites qui constitue le Plan 1958D.

Ce plan, qui a été établi et qui est en vigueur depuis 1963, tient compte des groupes d'intérêt relatifs à l'utilisation des eaux, à la navigation commerciale et à la production d'énergie hydroélectrique, mais non - comme vous l'a mentionné M. Shornak - des besoins liés à l'environnement, à la navigation de plaisance et à l'érosion des rives.

Le Plan 1958D a été établi en fonction des apports en eau reçus au cours de la première moitié du 20^e siècle, et non pas en fonction des conditions de sécheresse extrême observées vers la moitié des années 1960, et mi des conditions plus humides observées sans les années 1970.

Ce plan est mis en œuvre et est géré par le Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent, un organisme qui a été établi par la Commission mixte internationale.

La mise en application du Plan 1958D avec déviation - ce qu'on l'appelle le Plan 1958DD; vous allez voir cela souvent ce soir - a permis de répondre aux besoins des propriétaires riverains, ainsi que des intérêts liés à l'énergie hydroélectrique et à la navigation commerciale, et ce, malgré une augmentation importante de l'approvisionnement naturel en eau du lac au cours des dernières décennies.

Les responsables du plan ont adopté celui-ci de façon à éviter les valeurs extrêmes relatives aux niveaux d'eau en s'écartant, au besoin, du Plan 1958D tel que mis en œuvre en 1963.

Mais sans l'obtention de données sur l'environnement, les responsables ne peuvent aborder les questions environnementales de la même façon. Aussi, la navigation de plaisance est un secteur d'activités récent et en croissance ayant des besoins précis qui ne sont pas visés par le Plan 1958D.

Alors, de jour en jour, le Conseil de contrôle s'écarte du Plan 1958D, en fonction des changements observés dans les apports d'eau pour mieux servir les intérêts anciens et aussi actuels et pour répondre aux situations d'urgence.

Nous avons consulté des gens de divers milieux, dont plusieurs d'entre vous, qui nous ont transmis les niveaux d'eau, qu'ils croyaient préférables du point de vue de leurs secteurs d'activités, et des groupes énumérés sur les présentes diapositives.

Alors, on a essayé de consulter toutes les personnes qu'on croyait affecter à la régularisation. Vous avez la liste ici : les autochtones, le grand public, ceux qui favorisent l'environnement, les plaisanciers, les propriétaires riverains, les exploiters du secteur, la navigation commerciale et la production hydroélectrique, et les municipalités en fonction des prises d'eau et des rejets d'eau.

Ce qu'on a trouvé, nous avons été en mesure d'essayer de traduire les besoins et les désirs, les vôtres, en indicateurs mesurables précis pour chaque aspect du réseau, donc, c'est soit les niveaux d'eau, soit les débits, car ce sont ces deux caractéristiques, les niveaux et les débits, qu'on a pu

régulariser.

Alors, permettez-nous de passer directement aux résultats de notre étude. Vous avez pu constater que le lac Ontario, le fleuve Saint-Laurent et les nombreux groupes d'intérêts touchés par les niveaux et les débits des eaux constituent un système complexe de gestion des eaux. Ici, vous avez une carte, qui détermine trois secteurs différents que nous avons étudiés, et auxquels nous allons référer plusieurs fois dans notre présentation. Alors, vous avez le lac Ontario, lui-même, vous avez la partie du fleuve Saint-Laurent ou qu'on appelle le lac Saint-Laurent, qui est entre le lac Ontario et le barrage Moses-Saunders, et la partie inférieure du fleuve Saint-Laurent, la partie avale jusqu'à Trois-Rivières, donc, la partie de Sire est incluse.

On a constaté que notre zone d'étude comprend également la région de Montréal et la partie de Saint-Laurent, donc, jusqu'ici à Trois-Rivières et à Sorel. Nous avons aussi pris compte de la rivière des Outaouais, qui est le tributaire, en fait, le plus important du fleuve Saint-Laurent en aval de Montréal.

Le barrage Moses-Saunders à Cornwall n'est qu'un des facteurs de la gestion, qui permet de contrôler les niveaux et les débits des eaux.

La nature et la variabilité des apports d'eau constituent des facteurs les plus imprévisibles. Par exemple, voici un schéma de l'apport d'eau total pour le lac Ontario sur

une période de 140 années, de 1860 à 2000. Vous pouvez observer une variation importante dans l'approvisionnement en eau d'une année à l'autre.

Également, on observe des années où l'approvisionnement est très limité, par exemple, dans les années 1930 et au début des années 1960. Certaines années, l'approvisionnement est plus important, comme cela s'est produit à partir des années 1970, jusqu'à la fin du 20^e siècle.

Vous pouvez constater que, dès que la mise en place du Plan 1958D en 1963, on a subi une période de sécheresse et c'est là qu'on a commencé à devoir dévier.

La même chose, lorsque vous regardez des années 1970 jusqu'aujourd'hui, on a eu des apports en eau beaucoup plus importants qui avaient été observés et expérimentés avant les années 1960.

Alors, le plan de régularisation du 1958D actuel a été établi d'après l'approvisionnement d'eau observé jusqu'en 1960 et non pour faire face à l'approvisionnement extrêmement bas observé dans les années 1960, donc, immédiatement après la mise en application du plan, ni à celui plus élevé observé dans les années 1970 jusqu'aujourd'hui.

Voici un autre exemple de la complexité du système illustrant ce qui se produit quand nous essayons de modifier les niveaux d'eau au moyen du barrage Moses-Saunders à Cornwall et à Massena.

Pendant les périodes de pluie ou de hausse des

niveaux d'eau du lac Ontario, nous pourrions examiner la possibilité d'augmenter le débit d'eau sortant du lac Ontario en vue de faire baisser les niveaux d'eau et de réduire les risques d'inondation des littoraux et éviter les problèmes d'érosion sur le lac Ontario. Également, pendant les périodes de sécheresse de l'été, les mêmes mesures pourraient être prises pour aider les navires aux prises avec des problèmes causés par un niveau d'eau trop bas dans le Port de Montréal.

Si l'exutoire du lac Ontario augmente pendant une semaine afin que le niveau du lac diminue de 2 cm (.78") - ce qui signifie qu'on en monterait le débit de l'ordre de 700 mètres cubes par seconde, vous pouvez voir les changements occasionnés au niveau de l'eau du fleuve Saint-Laurent en amont du barrage Moses-Saunders - donc, de l'ordre de 30 centimètres, une diminution, également - et sur le lac Saint-Louis en amont de Montréal, de 23 centimètres d'augmentation.

Pour ceux qui sont aussi dans la région du lac Saint-Pierre, la variation était à peu près du même ordre que celle du lac Saint-Louis, donc, une augmentation du débit de 700 mètres cubes, pour essayer de réduire le niveau du lac Ontario de 2 centimètres, augmenterait le niveau du lac Saint-Pierre de 23 à 25 centimètres.

Au cours de cette étude, nous avons examiné soigneusement les effets de la fluctuation du niveau des eaux du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent sur tout cet ensemble d'intérêts, à savoir :

- * L'écosystème de l'environnement;
- * La navigation de plaisance et le tourisme;
- * Les propriétés riveraines et les processus littoraux, donc, les inondations et l'érosion;
- * La navigation commerciale;
- * Les prises d'eau et les points de rejet des eaux usées; et
- * La production d'énergie hydroélectrique.

Cette recherche est l'une des plus avancées qui a été effectuée jusqu'à maintenant sur cette question dans ce système. Elle a été examinée par des spécialistes scientifiques et économiques indépendants et, présentement, elle fait l'objet d'une inspection professionnelle indépendante, menée par la *National Academy of Sciences* et par la Société royale du Canada.

Lorsqu'on a examiné l'environnement naturel et l'écosystème, nous avons établi plus de 400 indicateurs environnementaux et ces indicateurs-là ont fait l'objet de recherches.

Nous avons réduit ce nombre à 32 de ces indicateurs, qui ont été désignés comme étant de nature particulièrement sensible aux fluctuations du niveau des eaux, y compris certaines espèces en péril.

La conclusion générale obtenue est qu'une fluctuation plus naturelle du niveau des eaux est préférable pour l'environnement du lac Ontario et du haut Saint-Laurent, mais que cela n'est pas nécessairement démontré pour, qu'il n'y a pas

beaucoup de différence dans la partie basse du fleuve Saint-Laurent. On va vous expliquer cela tout à l'heure.

Quand on regarde la navigation de plaisance et le tourisme, les problèmes liés au niveau des eaux sont plus importants lorsque le niveau est bas, moindre lorsque le niveau des eaux va de moyen plus élevé, et augmente lorsque le niveau des eaux est extrêmement élevé.

À cause de l'emplacement des marinas en eau peu profond, les plaisanciers ont besoin que le niveau des eaux soit considérablement plus élevé que celui dont ont besoin les navires commerciaux qui transitent dans le système du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent.

Les répercussions économiques ont été cernées pour chaque partie du réseau et ont été examinées et approuvées par des spécialistes indépendants.

En ce qui concerne les processus littoraux, donc, les problèmes d'inondation et d'érosion :

* Les écarts du plan de régularisation et du Conseil international de contrôle (1958DD) ont permis de réduire, de façon importante, l'inondation des rivages du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent.

* Ce Plan 1958DD est efficace pour ce qui est de réduire l'érosion du rivage, mais aucun plan de régularisation ne peut éliminer complètement les dommages causés aux rivages. Donc, quoique l'on fasse, il y a toujours de l'érosion. Le seul impact qu'on peut avoir c'est de réduire la vitesse d'érosion, donc, le

temps que cela prenne pour épater une plage ou, en fait, les rives.

* L'érosion des rivages s'accroît à l'automne, à l'hiver et au printemps à cause des tempêtes diverses. Le niveau élevé des eaux pendant les temps plus calmes de l'été ne cause pas autant de dommages.

Pour ce qui est de la navigation commerciale, des frais de navigation augmentent lorsque les navires n'ont pas suffisamment d'eau pour naviguer et sont retardés par des courants forts, et surtout des courants trans-vaisseaux.

Le Port de Montréal est occupé et il est difficile de conserver dans le port un niveau d'eau suffisamment élevé pour les navires à l'automne et pendant les périodes de sécheresse prolongées.

On a également regardé les prises d'eau et les exutoires d'eau usée. Alors, la nature délicate de ces prises d'eau municipales, industrielles et domestiques - des systèmes de rejet d'eau usé, à divers niveaux d'eau - et nous avons trouvé que les municipalités se sont adaptées à des schémas hydriques prévisibles. Les utilisateurs riverains de l'eau, donc, les prises d'eau individuelles, ont tendance de ne pas s'adapter aux variations extrêmes et sont, donc, vulnérables aux valeurs extrêmes relatives au niveau des eaux.

On peut s'entendre que de longues périodes de sécheresse peuvent avoir des répercussions négatives sur les installations d'eau municipales, et sur celles des individus.

En ce qui concerne l'énergie hydroélectrique, le secteur de l'hydroélectricité, comprenant les centrales hydroélectriques de Cornwall/Massena - où sont situés les deux organismes, le New York Power Authority et Ontario Power Generation, sont installés et celle de Beauharnois, où Hydro-Québec a ces structures - représente une partie importante du problème lié à l'eau. Si des changements mineurs étaient apportés au débit et au niveau des eaux, cela pourrait entraîner des économies de millions de dollars pour ce secteur.

Maintenant, nous en sommes rendus au point central de notre présentation ce soir, c'est-à-dire qu'on va vous présenter les nouveaux plans de régularisation que nous avons élaborés et dans lesquels nous avons essayé de prendre en compte tous les Groupes de travail et tous les secteurs du réseau, et cela, de manière équitable et équilibrée.

Pour nous orienter et nous aider à formuler et à évaluer les nouveaux plans de régularisation possibles étudiés, nous avons élaboré un ensemble de principes directeurs, adoptés par le Conseil international d'étude, qui devront être respectés par tous les plans proposés.

Alors, je vais vous expliquer légèrement.

* Donc, le premier, il faudrait que les plans favorisent une intégrité écologique. Donc, on a une augmentation des caractéristiques environnementales et tout cela se tient en fonction de la diversité et la biodiversité.

* Deuxièmement, on veut également maximiser les

avantages économiques et écologiques nets, les deux à la fois, et non pas seulement des avantages économiques.

* Troisièmement, également, on aimerait qu'il n'y ait aucune perte disproportionnée, ce qu'on ne veut pas qu'un secteur ou un intérêt souffre de façon disproportionnée.

Ce sont les trois indices, les trois premiers principes, qui sont les plus importants, plus encore (inaudible) avec moi.

Des autres principes :

* On veut que le plan soit souple pour ce qui est de répondre aux conditions inhabituelles ou inattendues.

* Également, ils doivent être adaptables aux changements et aux variations climatiques.

* Le processus décisionnel doit être transparent et représentatif de tous les intérêts et de tous les secteurs, donc, que tous les gens se sentent concernés par ce nouveau plan de régularisation.

* Dernièrement, que ce plan-là soit adaptable aux progrès à venir dans le domaine des connaissances, des sciences et des nouvelles technologies, donc, qu'on puisse être capable d'intégrer ces nouvelles technologies.

Avant de vous présenter les trois nouveaux plans proposés, nous avons, également, des plans qu'on appelle des plans de référence, et des plans qui sont particuliers à chaque groupe d'intérêt, alors, les différents plans.

Dans les plans que je vais vous présenter, vous

avez le Plan 1958D, qui est le plan officiel, celui qui a été adapté par la Commission mixte internationale, en 1963, On a le Plan 1958DD, qui est le plan opérationnel actuel, ce qui est le plan avec déviation, et c'est ce qui va nous servir de base de comparaison. Donc, chaque fois qu'on va vous présenter des bénéfices ou des pertes, c'est toujours en comparaison avec le Plan 1958D, le Plan DD, le plan qui est en opération actuellement, donc, avec les déviations du Conseil de contrôle.

On a également le Plan 1958DD - et vous avez tout cela dans les feuilles qu'on vous a données. C'est le meilleur plan qui est venu dans les études antérieures et qui n'avait pas pu être adopté parce qu'il manquait des informations sur les impacts ou au processus environnemental.

Des deux plans pour des groupes d'intérêt particuliers, on a un plan qui viserait les riverains du lac Ontario. On a essayé de réduire les inondations du lac Ontario, mais cela a provoqué des répercussions graves sur l'environnement de la navigation de plaisance, donc, cela a démontré aux gens...

(pas de chevauchement entre la cassette 1, coté A et le cassette 1, côté B)

...réduit ce qu'on a voulu avoir un plan qui visait la navigation de plaisance dans tout le système. Encore là, on pouvait amoindrir les problèmes sur la navigation de plaisance, mais il y avait des problèmes sur l'environnement et il y avait des problèmes dans l'inondation en aval et sur la voie maritime.

Il y a également un autre plan, qu'on

appelle le Plan E, qui est axé spécifiquement sur un débit naturel. Donc, on laisse la nature déterminer qu'est-ce qui se produit en fonction des caractéristiques physiques, vu le système.

Donc, à cause de l'inquiétude des gens selon laquelle le plan de régularisation actuel aurait des répercussions négatives majeures sur l'environnement et l'écosystème naturel, nous avons élaboré un plan axé sur le débit naturel.

La mise en œuvre de ce plan entraînerait d'importantes pertes économiques pour les groupes d'intérêts liés aux propriétés riveraines et à la navigation de plaisance. Bien que ce plan soit considéré par certains comme un objectif de gestion à plus long terme, le Conseil d'étude estime qu'il n'est pas opportun de proposer la mise en œuvre de ce plan en ce moment. Alors, vous allez pouvoir prendre connaissance des résultats de ces plans-là, à même dans les feuilles qui ont été passées.

On a des différents graphiques de cet ordre-là. Ici, on vous présente les niveaux des eaux pris en compte pour Sorel, mais on a des graphiques comme cela pour tous les endroits du système, donc, on peut vous en montrer une centaine peut-être.

Vous pouvez voir ici qu'il y a les conflits, ceux qui visent les niveaux d'eau, ces graphiques-là, on voit les niveaux d'eau cibles, et cela prouve que, pour les différents intérêts, ils veulent différents niveaux d'eau à différentes périodes de l'année.

Alors, les plans qu'on va vous présenter tentent de satisfaire le plus possible ces niveaux cibles, mais vous

pouvez observer qu'il y a des conflits, donc, on peut prévoir déjà qu'il serait difficile de satisfaire tous les intérêts en tout temps.

Alors, vous avez ici les différents les niveaux d'eau autant pour la navigation commerciale, les processus d'érosion, la navigation de plaisance et donc, vous avez un minimum et un maximum, et vous avez dans le (inaudible) encore, la navigation commerciale. Donc, on peut voir que, lorsqu'on a un maximum et un minimum, les plans essayent de rester en AA que ces deux-là, de ne pas dépasser, soit en haut, soit en bas. Vous pouvez voir qu'il y a des conflits entre les différents intérêts. Comme j'ai mentionné, on en a partout sur le système et vous pouvez voir que, pour tous les carrés ou triangles, on a des les niveaux cibles de cet ordre et les plans proposés tentent de satisfaire ces les niveaux d'eau cibles aux débits que ces endroits s'étaient (inaudible).

Alors, ce n'est pas une tâche facile et c'est pour cela que vous allez voir qu'on a des résultats qui ne sont quand même pas toujours satisfaisants. Alors, les gens des divers endroits veulent un certain niveau d'eau. Vous avez élaboré des critères pour tenir compte des préférences entières des niveaux d'eau et, sur les prochaines diapositives, on va montrer les niveaux d'eau que préfèrent les gens.

Comme je l'ai mentionné, on a des graphiques pour tous les secteurs, donc, on pouvait les montrer, par la suite, ce qui seraient intéressés, quelques comparaisons qu'on peut avoir

avec d'autres secteurs qu'on les a en main.

Alors, les résultats de tous ces travaux, débats et réaction du public ont donné lieu à trois plans de régularisation suggérés, que nous résumerons pour vous ce soir et sur lesquelles nous aimerions avoir votre opinion et vos commentaires.

Plus de dix plans ont été formulés, reflétant les divers commentaires du public et des participants techniques. Ces plans ont été pris en considération et évalués par le Conseil et certains ont été rejetés. Ces trois plans, qu'on vous présente ce soir, étaient les meilleurs et ceux qui représentent davantage tous des intérêts étudiés.

Tous ces plans ont été conçus pour fournir des avantages globaux pour l'économie et l'environnement, tout en causant un minimum de préjudice aux autres groupes d'intérêts. Ces plans sont différents pour ce qui est de la répartition des avantages entre les divers groupes d'intérêt et des pertes que pourrait subir un groupe, en particulier. Alors, vous allez voir qu'il y a des objectifs particuliers pour chacun.

Une autre chose qu'il faut retenir c'est que ces plans sont toujours comparés au Plan 1958DD, le Plan 1958D actuel.

Alors, le Plan A, qui vise une économie équilibrée, donc, il est crée pour :

- * Maximiser les avantages économiques;
- * Tenter d'améliorer l'environnement;
- * Entraîner certaines pertes pour les

propriétaires riverains au lac Ontario et au lac Saint-Laurent; et

* D'autre part, des avantages pour la navigation récréative.

Alors, ce plan-là, c'est en fonction de leurs objectifs, donc, une économie de maximiser les bénéfices, tout en encontre de l'environnement, mais ce n'est pas une maximisation.

Le Plan B, à contraire, lui, il vise un environnement équilibré, donc, c'est un plan qui :

* Simule davantage des conditions plus naturelles;
 * Augmente les avantages pour l'environnement et écologie;

* Offre des avantages économiques dans l'ensemble;
 et

Entraîne des pertes pour les propriétaires riverains, et surtout, de la partie avale du Saint-Laurent et aussi pour la navigation récréative.

Le Plan D, qui est un petit peu un plan compromis, donc, des avantages globaux

* Conçu pour une performance équilibrée et des pertes minimales, autant pour la partie économique que pour la partie écologique;

* Aucune perte pour les littoraux, les riverains, donc, les inondations et ; l'érosion;

* Une légère amélioration pour l'environnement; et

* Des avantages pour la navigation de plaisance.

Alors, comment ces plans se comparent-ils?

À l'hiver et au printemps de cette année, le Conseil d'étude a évalué ces trois plans suggérés, en fonction des points de vue économiques, environnementaux et de l'équité, et de manière quantitative et qualitative.

Dans ce graphique, il y a ce tableau, qui résume de façon extrême les résultats pour les trois plans. Alors, je répète, tous ces plans-là sont en comparaison avec le Plan 1958DD.

Pour indice environnemental, ce n'est pas des dollars, c'est un indice, alors, la valeur 1 est semblable à ce qui s'est produit dans le moment, donc, le Plan 1958DD.

Si vous regardez le Plan A, in indice de 1,15, ce qui veut dire qu'on a une augmentation de l'ordre de 15 %, en caractéristique environnementale; le Plan B, 41 %, et le Plan D, seulement 3 %, donc, qui même n'est pas très significatif.

Pour les autres chiffres, ce sont des dollars américains, des moyennes annuelles, donc, dans notre étude sur 100 ans, ces les moyennes annuelles en millions de dollars américains.

En termes économiques, on peut voir que les Plans A et B se traduisent par des pertes pour les propriétaires riverains, surtout le Plan B, qui est davantage axé sur l'environnement.

Mais, par ailleurs, il y a des avantages, qui soient pour la navigation de plaisance, avec le Plan B.

Le Plan D, quant à lui, permet d'obtenir un équilibre et ne procure donc pas d'avantages importants pour l'un ou l'autre des intérêts. Il n'entraîne pas de pertes importantes

non plus puis il n'y a pas d'amélioration significative pour les conditions de l'écosystème naturel.

Alors, pour évaluer tous ces plans, nous avons simulé les débits et les niveaux d'eau, qu'ils produiraient s'ils avaient le même approvisionnement en eau et les mêmes conditions météorologiques, que ceux qui sont produits de 1900 à 2000.

Il y a plein de graphiques, de tableaux de données, de graphiques et de diagrammes de tous ces plans, qui devraient satisfaire même les plus mordus de données présentes parmi nous ce soir.

Alors, nous allons vous présenter les résultats pour Sorel. À nouveau, nous avons des résultats comme cela pour chaque secteur, donc, le lac Ontario, les différents endroits, le lac Saint-Laurent, le lac Saint-Louis et le Port de Montréal et long du fleuve Saint-Laurent. Alors, ce soir, comme exemple, nous présenterons les résultats pour Sorel.

Voici la distribution du niveau mensuel moyen pour Sorel tout au long de l'année, mais cela se défait sur le moyen pour les 100 années. Selon cela effectuée une comparaison, le Plan A affiche les niveaux moyens le plus bas en hiver, alors que le Plan B entraîne les niveaux moyens les plus bas en l'été et en automne. Le Plan A, c'est la ligne rouge, le Plan B, c'est la ligne bleue, et le Plan D, c'est la ligne verte.

Les Plans A et B ont tous deux un sommet plus élevé que celui du Plan 1958DD. Le Plan D affiche des niveaux moyens plus bas que ceux du 1958DD, au printemps, mais des niveaux

moyens plus élevés en été et en automne. C'est un objectif du Plan D. Une moyenne du Plan D permet une baisse de niveaux plus graduelle du printemps jusqu'à l'été et l'automne.

Vous pouvez aussi voir que l'écart entre le sommet printanier et le plancher automnal est moindre pour le Plan D et plus important avec le Plan B, donc, la différence est plus forte avec le Plan B.

Ici, on en a un niveau maximum à Sorel, donc, pour chaque semaine, on a pris le maximum de notre simulation, donc, s'il faut être prudent là, on a (inaudible) les lignes et il ne faut pas penser que cela soit se produit à chaque fois-là. Ce sont des années différentes, cette chose-là.

Alors ce graphique-là, c'est le niveau le plus élevé du fleuve Saint-Laurent atteint à Sorel au cours de la simulation de 101 ans. On peut voir que le Plan B, celui qui en bleu, affiche un sommet printanier visiblement plus élevé que celui du Plan 1958DD et que les deux autres plans.

Ces niveaux minimaux expliquent en partie les résultats économiques plus du plan. Les sommets plus élevés du Plan B, au printemps, se traduisent par une hausse de dommages liés aux inondations au long du fleuve. Mais la fréquence à laquelle le niveau atteint ces niveaux élevés est aussi importante que l'ampleur atteinte par ce niveau maximal au cours de la période de 101 ans, à la lumière des données de 1900 à 2001. On peut voir que chacun des plans entraînerait des résultats très similaires à ceux du Plan 1958DD, tout au long de l'année. Le

Plan B, cependant, entraîne des niveaux plus élevés entre mars et juin que le Plan 1958DD et les deux autres plans.

Ici, on a les niveaux minimums, donc, la même chose, un point par semaine soit les 101 ans, alors, les niveaux minimums les plus bas atteints à Sorel, donc, un par année, au cours de la simulation de 101 ans.

Chacun de ces plans, en règle générale, enregistre un niveau minimal plus bas que celui du Plan 1958DD, durant une bonne partie de l'année. Les Plans A et B affichent, cependant, des niveaux bas plus élevés en avril et en mai que le Plan 1958DD.

Comme j'ai mentionné, normalement, les résultats pour le lac Saint-Louis et le Port de Montréal, et ce que vous voyez ici, les résultats, qui se sont produits au lac Ontario, c'est l'inverse. Donc, eux, tout ce que (inaudible) des résultats assez semblables dans la période de l'été; eux autres, ils ont des résultats au (inaudible), et ce sont des choses qu'on peut vous montrer.

Les indicateurs de performance environnementaux ne sont pas exprimés en dollars, comme je vous ai mentionné tout à l'heure, mais plutôt en ratios relatifs au Plan 1958DD. Alors, comme on a mentionné, parmi 400 indicateurs de performance environnementaux initiaux, le Groupe de travail technique en a sélectionné 32, qu'ils estimaient être les plus susceptibles de varier en fonction de la fluctuation du niveau de l'eau.

Voici deux exemples de façon de comparer les répercussions environnementales des plans. En ce qui a trait aux

prairies et marais du lac Ontario, soit le diagramme de gauche, l'indice du Plan B, qui est de 1,43, signifie que le Plan B offre une performance 43 % plus élevée, en termes relatifs, que le Plan 1958DD, pour ce type d'habitat.

Pour ce qui est de la partie droite du graphique, dans le Haut Saint-Laurent, donc, la partie juste en haut du Moses-Saunders, ce qu'on appelle le lac Saint-Laurent, pour le grand brochet, en termes de la productivité des jeunes de l'année, au cas-là, alors, on a une augmentation de presque 300 % avec le Plan A, et de 200 % pour le Plan B, et très minime pour le Plan D, 7 % seulement..

D'autres comparaisons pour la partie du Bas Saint-Laurent, pour les sternes noires, donc, un indice de reproduction, donc, dans ce cas-ci, on a une perte de reproduction avec le Plan A, de 19 %; une perte de 23 % avec le Plan B; et un gain minime de 3 %, je pense, avec le Plan D.

Je répète, le Plan 1958DD, c'est la base de comparaison, donc, c'est un.

La même chose, dans la partie du Bas Saint-Laurent, avec les rats musqués, donc, à nouveau, on a une perte de 2 % avec le Plan A; de 28 % avec le Plan B; et de 12 %, avec le Plan D. Donc, c'est moins intéressant que le Plan de référence 1958DD.

D'autre façon de présenter des résultats, donc des répercussions économiques, régionales, globales, cette fois-ci, pour les quatre plans, où le Plan 1958D est égale à zéro, donc,

aucun changement. Quelles sont les répercussions économiques des trois plans suggérés (A, B et D) pour les secteurs des littoraux (la partie de la couleur marron) de la navigation de plaisance et des utilisations de l'eau dans les régions prises en compte ?

Le lac Ontario est désigné par la couleur bleue, le Haut Saint-Laurent par le marron, et le Bas Saint-Laurent par le jaune. Donc, les résultats des trois régions sont comparés au Plan 1958D, à nouveau, on répète, le niveau zéro, soit l'axe correspondant à zéro ou le statu quo.

On y voit aussi que les répercussions sur l'ensemble du secteur d'énergie hydroélectrique (bleu pâle) et sur la voie navigable (mauve). Il est à noter qu'il s'agit de valeurs moyennes annuelles en million de dollars américains, donc, on peut voir que le Plan A (plan économique équilibré) entraînerait un gain annuel moyen d'avantages économiques pour les secteurs d'activité du Haut et du Bas Saint-Laurent et occasionnait de légères pertes pour le lac Ontario.

Le Plan B (plan environnemental équilibré) entraînerait des pertes moyennes d'avantages économiques dans toutes les régions, mais procurerait un gain d'avantages pour le secteur hydroélectrique et la voie navigable, la navigation commerciale.

Le Plan D (plan à avantages mixtes) entraînerait un gain d'avantages pour tous les secteurs et toutes les régions, mais le gain serait minime dans le Haut Saint-Laurent.

Une autre façon de voir les répercussions

économiques. À nouveau, la ligne zéro ce n'est aucun gain. Voici, donc, le Plan A entraîne un gain annuel moyen pour la navigation de plaisance, la navigation commerciale et l'énergie hydroélectrique, mais des pertes pour les processus littoraux, pour un gain annuel total de 9,25 M \$, par année.

Le Plan B donne lieu à un gain pour la navigation commerciale et l'énergie hydroélectrique et à une perte pour la navigation de plaisance et les processus littoraux, mais pour un gain annuel total net de 4,32M \$, moyenne annuelle.

Bien que le gain pour les processus littoraux soit minime, le Plan D affiche des gains pour tous les secteurs d'activité, pour un gain annuel total net de 5,05M \$.

Alors, ici, c'est en fonction des intérêts, pour les problèmes sur les processus littoraux, donc, l'érosion et l'inondation, toujours en moyenne annuelle en millions de dollars américains. On voit ici que les Plans A et B entraîneraient des pertes économiques en termes d'inondation et d'érosion, dans toutes les régions, mis à part un léger gain en ce a trait l'érosion en Bas Saint-Laurent avec le Plan B, comparativement toujours au Plan 1958DD, qui représente le statu quo.

Le Plan D entraînerait des répercussions économiques positives pour toutes les régions, en termes d'érosion, mais une légère augmentation des pertes liées à l'inondation dans le Haut Saint-Laurent.

Ici, pour la navigation de plaisance, alors, lorsqu'on a fait toute une comparaison avec le Plan 1958D, les

Plans A et D enregistrent des gains annuels moyens pour tous les secteurs, sauf d'Ogdensburg, et les gains annuels moyens nets sont les plus élevés avec le Plan A. Le Plan B laisse prévoir des pertes pour toutes les régions, mis à part le lac Saint-Louis.

Ici, en ce qui a trait aux résultats environnementaux, vous pouvez voir un graphique représentant l'indice environnemental utilisé pour évaluer la performance des plans. Je le répète, la valeur 1 signifie que c'est la même chose que ce qui se produit dans le moment. Les valeurs supérieures à 1 indiquent une amélioration. Les valeurs inférieures à 1 indiquent une baisse des conditions.

Comme on peut le voir, le Plan A entraînerait une légère amélioration au lac Ontario, qui est le bleu, l'amélioration plus importante dans le Haut Saint-Laurent et des conditions légèrement moins favorables dans le Bas Saint-Laurent.

Quant au Plan B, il améliorerait les conditions du lac Ontario et procurerait l'amélioration la plus importante dans le Haut Saint-Laurent, parmi les trois plans à l'étude. Les conditions dans le Bas Saint-Laurent seraient légèrement moins favorables qu'avec les Plans A et 1958DD.

Le Plan D améliorerait très légèrement les conditions, mais celles-ci demeureraient essentiellement semblables à celles du Plan 1958DD.

Alors, qu'est-ce qui se produit maintenant ? Comme je l'ai mentionné, on est à la fin de notre consultation publique. On a également consulté vos représentants fédéraux, provinciaux et

municipaux. On a été allé voir les communautés autochtones. Donc, on est à la fin de notre processus de consultation.

Si vous n'avez pas nous donné vos commentaires ce soir, mais si vous êtes intéressés à nous les faire parvenir soit par l'Internet ou par courrier ou par le poste, on aimerait recevoir ces commentaires-là avant le 5 août, donc, il vous reste encore une semaine ou une semaine et demie. Parce que l'Équipe d'étude va apporter des dernières modifications aux plans suggérés dans le moment. Il reste de recevoir vos commentaires et essayer de les intégrer dans ces nouveaux plans.

Vous êtes conscients qu'on va entendre ce soir. Ce serait peut-être différent. On a entendu sur le lac Ontario et encore Montréal et encore dans la partie canadienne du lac Ontario.

Donc, le Groupe d'étude et le Groupe, par la suite, le Groupe consultatif de l'intérêt public vont discuter des résultats avec la Commission mixte internationale et va présenter son rapport au 31 décembre 2005.

Ce que la Commission mixte internationale nous a demandé c'est de lui faire des suggestions, possiblement trois, avec les avantages inconvénients. Le Conseil d'étude ne présentera pas une recommandation unique. Ce qu'il va faire, comme je l'ai mentionné, il va présenter trois suggestions à la Commission mixte internationale, avec les avantages inconvénients. La Commission mixte internationale va consulter également la population et les gouvernements pour qu'on ait une décision, et M. Shornak vous l'a

mentionné tout à l'heure. Il est peut-être possible qu'ils reviennent vous voir en haut à l'hiver ou au printemps 2006 pour vous présenter leur choix.

Alors, si cela va, le nouveau plan de régularisation, on est conscient qu'on ne pourra pas satisfaire tout le monde, mais qu'on va être capable d'avoir un compromis qui pourra être assez satisfaisant pour tous les intérêts et tous les secteurs. Vous êtes conscients que le système est large, complexe et qu'il y a toujours des intérêts qui sont conflictuels en beaucoup de temps.

Alors, ceci complète la présentation. Je pense que maintenant c'est votre assemblée et on va répondre aux vos questions. Merci beaucoup.

...(applaudissement)...

Il y a une chose que je n'ai pas mentionné, mais je vous dis que vous avez plein de renseignements, d'informations sur le site Web d'Internet qui est www.losl.org alors, c'est à vous, de même ce qu'on appelle un endroit de discussion. Vous pouvez poser des questions et on va vous répondre directement là-dessus.

M. MARCEL LUSSIER : Alors, allez-y.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE RÉPONSES

FACILITÉ PAR MARC HUDON

M. MARC HUDON : On peut commencer.

M. PIERRE DESJARDINS : Bonjour. Je suis, par intérêt, (inaudible).

M. MARC HUDON : Merci beaucoup, André. Alors, en ouverture, pour remettre la situation un peu entre vos mains, c'est beaucoup d'informations que vous avez présentées ce soir. C'est votre opportunité maintenant, à la fin d'une étude qui a duré cinq ans, une étude qui est vraiment unique au monde parce qu'une étude aussi complète et complexe sur un système aussi vaste que le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent, dans sa portion fluviale jusqu'à Trois-Rivières, cela je n'ai jamais vu.

Les Groupes d'étude scientifiques, qui ont été impliqués, que ce soit pour la navigation commerciale, la production de l'énergie hydroélectrique, les prises d'eau, la navigation de plaisance et l'environnement, on a été extrêmement compétent dans le travail qu'ils ont fait, cela étant dit, ils ont besoin de vos connaissances, ils ont besoin de votre véhicule, ils ont besoin de vos expériences pour pas méfier ces connaissances-là.

Puis c'est là aux vous, de faire la différence. Quelque soit le milieu d'où vous provenez, que vous soyez un propriétaire riverain, que vous soyez un usagé, un pêcheur, propriétaire de bateau, un amant de l'environnement, de la faune, de la flore aquatique ou terrestre sur les rives de lac Saint-Pierre, l'archipel de Sorel, peu importe, c'est extrêmement important que vous disiez les choses que vous avez remarquées, des questionnements que vous avez eus par rapport à ce que vous avez entendu ce soir, dans le but d'aider ces scientifiques-là à mettre des touches finales aux recommandations qu'ils vont faire à la

Commission mixte internationale.

Ce plan-là, qui va prendre la relève, cela va être extrêmement important parce que beaucoup des gens - d'entre vous, d'entre nous - en dépendent pour notre qualité de vie, pour nos revenus, nos retombées économiques, que ce soit pour la récréation, le tourisme ou autres.

Alors, la parole est maintenant à vous, puis je vous demanderais de vous nommer, ainsi que votre organisation ou votre...

Au microphone, à vous, Monsieur.

M. PIERRE DESJARDINS : Je ne représente personne. Je suis retraité.

La question que je me pose c'est de comprendre très bien votre plan, si j'ai bien compris, à trois niveaux de régularisation du barrage qui (inaudible)conséquences. Cela c'est ce que je comprends.

Soit le Plan A, le Plan B ou le Plan D, c'est le niveau d'eau qui est le laissez-passer quelque part, si je comprends, avec conséquences.

Est-ce que d'autres alternatives, qui ont été évoquées, d'autres alternatives comme... est-ce qu'on n'aura pas eu besoin d'avoir un second barrage pour les extérieurs de Trois-Rivières d'être capable de faire un lien entre les deux barrages que vous avez... entre les deux écluses, qu'elles sont permises probablement de maintenir ou de régulariser davantage ? Je propose certainement la question parce que d'autres alternatives osent

adresser sur une question de régularisation du niveau d'eau.

M. MARC HUDON : Merci.

André, est-ce que tu peux répondre ?

M. PIERRE DESJARDINS : (hors micro...inaudible)

M. MARC HUDON : Prenez pour la traduction.

M. ANDRE CARPENTIER : Alors, votre question est bonne, Dans les critères d'étude, on avait comme base de ne regarder aucune autre structure. Si vous vous souvenez, il y a une étude, qui a été faite, de 1987 à 1993, avant cela, qui a donné lieu à celui-là. En fait, il y avait une des recommandations qui disait d'avoir le plan de régularisation.

La première étude avait évalué différentes structures de régularisation et elle en était venue à la conclusion qu'il n'y avait pas d'autres structures qui devait être implantées parce que ce n'était pas rentable, économiquement, qui c'est très désavantageux, en termes de l'environnement. Alors, cela c'était la conclusion de l'autre étude.

Alors, nous, on partait de là et c'était strictement la base : aucune autre structure de mise en place, ce qui a handicapé un petit peu l'étude parce que, vous voyez, il y a des répercussions, en termes de dommages aux littoraux, aux riverains. Les recommandations... ou encore, des avantages inconvenients, qu'on avait donné pour chaque plan, vont impliquer ou intégrer des mesures de mitigation dans un certain ordre, juste comme base de discussion avec la Commission mixte internationale, mais il n'y a aucunement question que la Commission mixte

internationale va les implanter ces mesures de mitigation là demain matin.

Vous comprenez que la Commission mixte internationale n'a pas les argents nécessaires pour pouvoir implanter ces... ce ne sont pas des nouvelles structures, mais ce sont des mesures de mitigation, donc, on peut penser à des dragages pour les marinas, des murs de protection pour les riverains aménager des structures... pas des structures, mais des seuils, des choses comme cela, pour favoriser l'environnement, toutes ces choses-là pour en être suggéré et possiblement mise en œuvre plus tard, lorsque la Commission mixte internationale va avoir discuté avec les organismes gouvernementaux responsables de ces choses-là.

Alors, pour répondre à votre question d'une façon directe, il n'avait pas de nouvelles structures à envisager. C'est simplement la façon de régulariser que nous avons... qui a fait partie de l'étude.

M. MARC HUDON : Merci, André.

Oui.

M OLIVQR GRAVEL : Bonsoir. Je suis le maire de la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, sur la barre du Richelieu.

J'ai deux questions. La première, il y a deux ans, trois ans environ, on avait l'impression que la Commission mixte internationale retenait l'eau pour le lac Ontario plutôt que de nous favoriser, nous ici, parce que les chenaux étaient une moitié vides, une moitié pleins, selon qu'on est positif ou

négatif.

Est-ce qu'il y a eu des changements dans l'attitude du Plan 1958D ou on continue à le mettre en œuvre pourtant que le plan n'est pas terminé? Est-ce qu'on a fait des expériences pour savoir les résultats qu'on s'en donnait quand on ouvrait les vans un peu plus et, au moment donné, on les diminuait pour favoriser un par rapport à l'autre?

Cela c'est simplement une remarque pour la première. La deuxième, j'ai une autre question ensuite là.

M. ANDRE CARPENTIER : M. Gravel, quand vous mentionnez que le Conseil de contrôle retenait de l'eau dur le lac Ontario et n'en donnait pas pour la partie basse, c'était toujours des déviations que l'on faisait au printemps et qu'à la suite du printemps, on se percevait qu'il n'y avait pas eu d'impacts. Il faut que les impacts négatifs n'étaient pas importants pour le lac Ontario, et qu'on pouvait maintenir cette masse d'eau obtenue sur le lac Ontario pour pouvoir favoriser les intérêts, en aval durant la période estivale et automnale.

Alors, on a favorisé, lorsqu'il est nécessaire, la partie basse du Saint-Laurent. Lorsqu'on parle de retenir de l'eau sur le lac Ontario, je veux aussi que tout mettre cela en perspective. On n'a jamais maintenu quelque chose comme un pied là. Dans le moment, cette année, on a cinq centimètres et j'ai toujours l'habitude de montrer qu'est-ce que cela veut dire cinq centimètres sur le lac Ontario. Ce n'est pas plus que cela, mais cela peut être très, très bénéfique pour le Port de Montréal, de

lac Saint-Pierre et toute la partie avale du fleuve Saint-Laurent.

Alors, on voulait la montrer tout à l'heure, lorsqu'on veut diminuer le lac Ontario de deux centimètres, mais cette chose-là, à l'inverse, c'est vrai, lorsqu'on veut augmenter le lac Ontario de deux centimètres, on veut en magasiner deux centimètres sur le lac Ontario, il fait diminuer, soit dans une semaine de...

(pas de chevauchement entre cassette 1, côté B et cassette 2, côté A)

M. ANDRÉ CARPENTIER : ..niveau d'eau. Donc, on a ajouté à quelque chose de bas un petit peu d'eau, 10-12 centimètres. Donc, les résultats auraient été un petit peu plus dramatiques si on n'avait pas fait cette déviation-là.

M. OLIVAR GRAVEL : Ma deuxième question, mon analyse rapide là, sans avoir lu le document d'une façon exhaustive, vous parlez du Plan A. C'est l'économie qui est favorisée. Le Plan B, c'est l'environnement, mais il y a des désastres qui se passent sur le bord des rives, puis pour le littoral, puis pour les plaisanciers aussi. Tandis que le Plan D, à première vue, il semble que, pour le lac Saint-Pierre, le Plan D semble plus favorable pour nous dans notre région. Maintenant, je ne sais pas comment est-ce qu'eux au lac Ontario vont voter par rapport à cela, mais, pour moi, à première vue, cela semble être le Plan D qui est le plus favorable. Est-ce que vous êtes d'accord avec cela, vous ? Ou vous ne voulez pas vous prononcer ?

M. ANDRÉ CARPENTIER : Vous avez répondu pour moi

là. On est dans l'étude. On a accepté les trois plans qui ont - je vous l'ai bien mentionné - un objectif différent chacun. Alors, le Plan A, en fait, essaie de maximiser les bénéfices tout en aussi il s'occupe de l'environnement.

Le Plan B, effectivement, c'est un plan qui est beaucoup plus près du naturel. Alors, si juste vous vous imaginez légèrement, lorsqu'il y a beaucoup d'eau, bien on laisse passer l'eau. Lorsqu'il n'y a pas beaucoup d'eau, il n'y en a pas. Alors, c'est pour cela qu'on a ces fluctuations-là beaucoup plus importantes avec le Plan B qu'avec le Plan D ou le Plan A.

Donc, effectivement, s'il y a beaucoup d'eau, on garde l'effet naturel. Comme on n'est pas capable de prévoir qu'est-ce qu'il va se produire avec la rivière des Outaouais, bien c'est pour cela qu'il y a des problèmes d'inondations et d'érosions dans la partie basse du Saint-Laurent avec le Plan B.

Bon, alors, je pense que c'est à vous à faire votre choix, à donner à la Commission mixte internationale ce que vous aimeriez le mieux dans ces trois plans-là ou encore à suggérer quelque chose d'autre. Nous, on vous présente trois suggestions avec trois objectifs différents, et la Commission mixte internationale va aussi avoir à décider quel objectif, où est-ce qu'elle s'en va avec cela.

M. OLIVAR GRAVEL : La Commission mixte, lorsqu'elle va se pencher sur les trois alternatives, sur quoi elle va pencher, est-ce que c'est l'économie ? Est-ce que c'est ceux qui sont en amont du lac Ontario ou si c'est nous en aval ?

Cela va être difficile, je pense. Les Américains, les Ontariens, les Québécois, je me demande qui va tirer sur la couverture le plus fort. Moi, en tout cas, pour ma part, ce soir, il semble que le Plan D nous favorise mais je ne suis pas sûr que les résidents du lac Ontario sont d'accord avec cela. C'est mon opinion.

M. MARC HUDON : Il ne faut pas oublier une chose. Ce qui vous est présenté ce soir, ce n'est pas un point final. C'est un état de situation du travail accompli à date. Ce n'est pas fini. La science actuelle, les études actuelles ont permis de vous présenter ce qu'il y a dans chacun des plans candidats qui vont être proposés à la Commission mixte au moment où on se parle.

Aussi, le commissaire Shornak l'a dit dans son discours plus tôt. Cela faisait partie d'un acétate. Le plan de régularisation qui va être choisi doit être équitable pour tous les secteurs d'activités comme pour chacune des régions. Les craintes que vous émettez ce soir, les questionnements, les mêmes questionnements sont émis par les citoyens de Rochester, Greece, dans l'État de New York, que par les résidents dans Hamilton, à l'ouest de Toronto, la rive nord du lac Ontario, Montréal et ici. Alors, c'est là où toute la notion d'équité doit avoir préséance par rapport à la décision qui va être prise.

Puis, comme cela a été dit plus tôt, il faut que cela n'ait pas de perte disproportionnée pour personne autant que possible ou pour aucun des usages. Alors, il ne faut pas penser que c'est un point final ce soir mais avec les modèles qu'ils ont mis en place pour partager tous les besoins de chacun des secteurs

et des usages sur l'ensemble de ce grand territoire-là, bien ils sont capables d'arriver avec des plans qui vont être relativement fonctionnels à plus ou moins quelques variances.

Mme Cleary veut ajouter quelque chose.

Mme LYNN CLEARY : Oui. Je voulais juste dire qu'on n'a pas fini de travailler encore. Il y a beaucoup de monde qui essaie d'améliorer les modèles. Alors, les prémices de base demeurent les mêmes, donc, un plan qui favorise l'économie, un plan qui favorise l'environnement et un autre qui essaie d'équilibrer un peu tout. Mais on travaille beaucoup à essayer d'avoir de meilleurs indicateurs, un modèle qui est plus approprié, des prédictions aussi au niveau des apports d'eau qui vont être de plus en plus précises.

Si je ne me trompe pas, je ne sais pas si Jean était ici tout à l'heure, on me dit que récemment on avait de meilleurs résultats en ce qui concernait les inondations. Alors, avec les plans qui sont là, on réussirait sans doute à limiter un petit peu les dommages, mais plus le plan va se rapprocher des fluctuations naturelles, plus bien sûr il va détruire ce qui est en rive.

Et cela pourquoi ? C'est que les plans antérieurs favorisaient l'économie au détriment de l'environnement. Donc, les riverains se sont approchés davantage des niveaux d'eau. On a oublié qu'il y avait des fluctuations naturelles qui existaient. On s'est implanté dans les plaines inondables. On a construit à très grande proximité, par exemple, du lac Ontario, ce qui fait

que lorsqu'on retient l'eau ou qu'on laisse les fluctuations naturelles agir, ces gens-là qui sont très près de l'eau sont automatiquement inondés.

Alors, c'est aussi pourquoi lorsqu'on a fait un Plan E qui se rapprochait de l'environnement, on a très vite conclu qu'il n'était pas possible de le mettre en œuvre parce qu'on était en train de créer un désastre économique majeur et pourquoi ? Parce qu'on n'avait jamais considéré l'environnement. Alors, lorsqu'on regarde cela, on travaille encore. On essaie de les améliorer, mais les prémices de base vont demeurer tel quel.

M. LUC POIRIER : De Sainte-Anne, propriétaire riverain. Je ne représente personne que moi-même et ma conjointe.

M. MARC HUDON : Alors, un propriétaire important.

M. LUC POIRIER : Non, du tout, Monsieur, du tout. Je l'ai gagné à la sueur de mon front. D'abord, permettez-moi de vous faire part de ma surprise et de mon étonnement qu'on nous consulte le 28 juillet alors que beaucoup de personnes intéressées sont en vacances et qu'on nous dise aussi que la limite pour faire parvenir nos commentaires, c'est le 5 août. Je trouve cela - je vais rester poli mais cela dénote une certaine arrogance de la Commission à l'égard des gens qui détiennent les enjeux là-dedans.

Il y a aussi des faits qui me semblent méthodologiques dans votre présentation, et la diapositive qui est là me semble un très bon exemple. Lorsqu'on parle des avantages du Plan A, B et D, c'est tout le territoire confondu. Alors, il n'y a personne qui peut savoir là-dedans quels sont les avantages

du Plan B pour la région de Montréal à Sorel. Toutes les tendances sont confondues. Premier commentaire.

Cependant, lorsque vous séparez les territoires, vous comparez des choses qui ne le sont pas. J'en veux par exemple à la diapositive où on dit que cela a un impact favorable sur la population de brochet dans la partie ontarienne, et lorsqu'on compare l'impact environnemental favorable à la faune de la région de Sorel, on parle de la sterne noire et du rat musqué, qui sont des petites bêtes forts sympathiques par ailleurs.

Mais comment voulez-vous que je compare et je vois comme citoyen de la région de Sorel où sont mes intérêts. On dirait que les dés sont un petit peu pipés et qu'on nous pousse vers la solution D.

Alors, voilà, c'est plus un commentaire qu'une question, mais j'aimerais avoir des précisions sur l'impact pour les riverains dans la région de Sorel. Merci.

M. MARC HUDON : Alors, par rapport à votre premier commentaire, permettez-moi d'accuser très bonne réception et de vous exprimer que c'est la même chose que l'an passé et les années antérieures. Quand il y a eu des consultations, c'était au cours de l'été. C'est vraiment désolant et cela nuit beaucoup au processus, puis on apprécie beaucoup la présence des gens ce soir dans ce contexte difficile-là. Même chose pour la période pour remettre vos commentaires pour le début d'août. Alors, c'est bien noté et on le regrette beaucoup. Je le regrette mais je ne parle pas au nom de la Commission.

.....

M. LUC POIRIER : Si c'est noté, allez-vous faire quelque chose pour le changer ? C'est le même phénomène que les dernières, vous me dites. Donc, vous n'avez pas noté l'année dernière ou quoi ?

M. ANDRÉ CARPENTIER : J'aimerais ajouter que vous dites que c'est dans la période de vacances, mais je veux dire, j'imagine que les gens ne sont pas tous partis à l'extérieur. Au contraire, on est dans la période où les gens sont près de l'eau. Donc, on dit que les gens qui ont des propriétés secondaires ou des choses comme cela, qui sont près de l'endroit où ils auront des impacts. C'est aussi un autre point de vue qu'on a considéré.

M. LUC POIRIER : Oui, mais Sorel ce n'est pas un lieu de villégiature. Les gens ne viennent pas ici pour les points d'eau. Ce sont des résidents permanents.

M. ANDRÉ CARPENTIER : Je comprends. mais est-ce que donc vous semblez dire, vous, que tous les gens, enfin la majorité des gens qui pourraient être impactés seraient à l'extérieur durant la période estivale ?

M. LUC POIRIER : Je n'ai pas dit la majorité. J'ai dit qu'il y a probablement des personnes qui sont à l'extérieur. De toute façon, selon les réponses.

M. ANDRÉ CARPENTIER : Quand vous dites que c'est la dernière fois, on est venu vous voir l'an passé. On n'est pas venu à Sorel. On était à Trois-Rivières. Comme on vous a mentionné, on a choisi 15 endroits durant cette période-ci. L'an passé, on avait 15 endroits aussi qui étaient les mêmes. Cette

année, on a changé Trois-Rivières pour Sorel parce qu'on se disait que les gens peuvent se déplacer. On a fait un nombre énorme de consultations. On vous a mentionné tous les gens qu'on a consultés. Je pense qu'on a vu au-delà de 3 500 personnes qui nous ont donné leur point de vue et donc, on a fait beaucoup de choses possibles. Qu'on ait manqué quelques cas, mais je veux dire, je pense qu'on a fait pour cette étude-là, je pense qu'il n'y a jamais eu de consultations aussi intensives.

M. LUC POIRIER : Maintenant, si on revient à votre diapositive, peut-on avoir l'impact qui est pour les riverains de la région de Sorel-Tracy, s'il vous plaît ?

M. GREG MCGILLIS : Nous avons sur le site Web toutes les présentations pour toutes les régions, aussi les autres informations détaillées avec les renseignements pour l'environnement, pour l'économie, les autres informations toutes là. Mais aussi vous pouvez donner votre réponse ou aussi distribuer notre information, et on continue de recevoir les commentaires jusqu'au 5 août. Mais ce n'est pas simplement cette réunion. On continue de parler avec du monde et avec des groupes, et on veut avoir tous les commentaires disponibles.

M. ANDRÉ CARPENTIER : Alors, pour répondre à votre question, Monsieur, vous avez reçu, je pense, ce soir des feuilles d'informations qui sont dans le fascicule et à l'intérieur de cela, ce qu'on vous a présenté effectivement, c'est un tableau synthèse. À l'intérieur de cela, vous avez des indices pour la partie environnement, pour la partie Bas du Saint-Laurent, et vous

avez au-delà de 10 ou 12 caractéristiques environnementales pour la partie Bas du Saint-Laurent, donc, qui parle de Montréal et du lac Saint-Pierre. Cela, c'est pour l'environnement.

Pour la partie économique, vous avez le même partage, si vous voulez. Alors, on les a pour tous les plans, y compris les plans de référence pour la partie Bas du Saint-Laurent. Donc, encore là, le lac Saint-Pierre, Montréal et le lac Saint-Louis.

M. LUC POIRIER : Merci.

M. MARC HUDON : Jean, veux-tu commenter un petit peu d'information additionnelle pour monsieur ?

M. JEAN MORIN : Juste pour répondre à des critiques sur le fait que les informations sont très synthétiques de manière dont c'est présenté ici, je travaille pour le Groupe d'environnement. On a produit dans le groupe environnement pour la région du Québec, seulement pour le bas du fleuve, 250 indicateurs, plus de 250 indicateurs dont certains sont spécifiques au lac Saint-Pierre.

Autant d'information-là, en une heure, vous seriez tous en état d'indigestion. C'est même trop pour les scientifiques. Fait que l'information qui a été présentée ce soir, c'est vraiment extrêmement synthétique. Ce sont des éléments qui ont été pris dans l'ensemble du travail qui a été effectué. Sur le site Web, il y a beaucoup d'information pour ceux qui veulent fouiller. Puis s'ils veulent des questions spécifiques, les scientifiques sont ici ce soir pour répondre à vos questions. Il

n'y a personne qui veut cacher rien là. Il n'y a pas de plan qui est poussé par rapport à cela non plus. Je suis là en tant que consultant pour répondre à vos questions. Puis, il y a beaucoup de personnes qui sont ici ce soir pour ces raisons-là. Il n'y a pas de magouille, ni de complot là.

Marc, voulais-tu rajouter quelque chose ?

M. MARC HUDON : C'est beau. Est-ce que ça va, Monsieur ?

M. LUC POIRIER : Oui, ça va.

M. MARC HUDON : À vous.

M. PIERRE-PAUL DUPRÉ : Bonsoir. Je suis résident de la région, plaisancier, puis aussi responsable d'un projet de dragage dans la région. Je vais vous faire un commentaire suivi d'une question bien précise.

En ce qui me concerne, le Plan A démontre un certain nombre d'avantages. Le seul inconvénient majeur est au niveau des propriétés riveraines. J'aimerais savoir, d'abord, j'ai cru comprendre que les dommages ou en tout cas les inconvénients aux propriétés riveraines, ce serait aux propriétés riveraines situées en amont du barrage de Cornwall si j'ai bien compris vos acétates. J'aimerais savoir ce que c'est comme dommages ou pertes qu'on évalue avec ce plan de gestion là, avec le Plan de gestion A au niveau des propriétés riveraines. C'est quoi les pertes ?

M. MARC HUDON : De Sorel, de la région ?

M. PIERRE-PAUL DUPRÉ : Bien, de Sorel aussi s'il y en a pour Sorel, mais j'ai cru comprendre que les pertes étaient

généralement plus pour les gens qui étaient en amont du barrage de Cornwall ou, sinon, de toute façon je veux simplement savoir c'est quoi les pertes aux propriétés riveraines, c'est quoi qui nous amène à une valeur négative dans le fond.

M. ANDRÉ CARPENTIER : Bien, je ne sais pas si les gens ont réussi à voir ces feuilles-là parce qu'à l'intérieur de cela, il y a beaucoup plus de détails que ce qu'on vous a démontré. Donc, pour ce qui est du Plan A, au total, en termes d'inondations, cela va avoir des impacts de 1,1 millions au total. Alors, pour le lac Ontario, on a des dommages de ,59; pour la partie haute du Saint-Laurent, on a des dommages de ,25; et pour la partie basse du Saint-Laurent, ,26 millions.

M. PIERRE-PAUL DUPRÉ : Donc, ce sont les dommages qui seraient causés par les inondations.

M. ANDRÉ CARPENTIER : Par des inondations. N'oubliez pas que ce sont les dommages moyens annuels sur une simulation sur cent ans. Alors, il peut arriver qu'une année il y ait beaucoup de dommages et d'autres années, qu'on ait des bénéfiques. La moyenne fait que c'est cela. Donc, il faut être prudent aussi avec les moyennes. La même chose, on a pour chaque intérêt à l'intérieur de ces feuilles-là, et si vous n'en avez pas, je pense que vous pouvez donner vos noms, puis on va vous les faire parvenir parce que si on en a manqué, c'est désagréable, mais je pense qu'il y a beaucoup, beaucoup d'information à l'intérieur de cela.

M. MARC HUDON : Okay. Merci, André.

.....

M. PIERRE-PAUL DUPRÉ : Est-ce que j'ai bien compris quand je vois que les dommages sont surtout situés vraiment en amont de Cornwall ou si c'est réparti d'un côté et de l'autre, du Plan A ? C'est en amont ? Merci.

M. PIERRE ARNOLD : De la municipalité de Sainte-Anne, l'arme de la table de l'environnement, et je suis un riverain. Je demeure à peu près à un quart de mille d'ici sur le bord de l'eau. Depuis à peu près ma naissance, j'ai toujours demeuré sur le bord du Saint-Laurent. Comme commentaire, je dois vous dire que je suis un peu inquiet, sinon beaucoup, considérant que les générations futures qui vont retrouver notre Saint-Laurent de la façon qu'il s'en va, je ne sais pas s'ils vont nous traiter de bons administrateurs.

En 1979, le lac Saint-Pierre avait ce qu'on appelle la qualité d'un très bon lac. On le retrouve en l'an 2005 et je dois vous dire que c'est affreux. Avant de partir de chez moi tout à l'heure, j'étais assis sur le bord de l'eau. La qualité de l'environnement, cela prime au-delà de tout, de l'ensemble monétaire et de tout.

Je me dis comme membre de la table de l'environnement, j'aurais aimé avoir les documents auxquels la table de l'environnement aurait pu se pencher et regarder avant de prendre position sur les différents plans qui sont là. Je regrette beaucoup de dire à la Commission que ces documents-là auraient dû être parvenus aux municipalités et aux organismes qui sont responsables de prendre des décisions, dont moi, j'en suis un et

mon président de la table de l'environnement, on est un peu pris pour prendre une décision parce qu'on ne connaît pas tout l'impact. Vous ne donnez pas exactement l'impact global de chacun des plans. Est-ce qu'il y aurait possibilité de faire un amalgame avec différents secteurs de ces plans-là pour avoir ce qu'on appelle une étude d'impact totale.

Donc, je trouve que la Commission fait un bon travail parce que j'étais encore à une autre commission à Varennes il y a un mois. On nous demandait quoi faire avec le Saint-Laurent. Là, je m'en viens ici et je regarde cela et je dis : coup donc là, je suis rendu en Ontario et je dois décider en pensant que les gens en Ontario qui sont là aussi, qui ont des problèmes majeurs, parce que j'ai eu la chance de patauger dans les Grands Lacs aussi.

Je dois vous dire que la qualité de l'ensemble des Grands Lacs et la qualité de l'eau qu'on retrouve à l'heure actuelle, c'est abominable. C'est impensable de se retrouver 50 ans plus tard avec la qualité d'eau qu'on a là. Donc, je me dis qu'à chaque fois qu'on touche au Saint-Laurent, que ce soit de n'importe quelle façon, on n'améliore pas la chose. Je vous le dis, on n'améliore pas la chose.

On a un dragage sélectif qui se fait. Quand on a une inondation, comme je vous disais tout à l'heure, on a perdu à peu près encore 50 pieds des îles. Les têtes des îles sont en train de se décomposer. Donc, on a dû bâtir d'autres murs de soutènement à partir d'ici à aller en bas pour protéger nos

propriétés qui valent à peu près 80 millions.

M. MARC HUDON : Quand vous parlez de dragage sélectif, vous parlez de la voie navigable ?

M. PIERRE ARNOLD : Je parle de la voie navigable. Je trouve déplorable de dire que le gouvernement fédéral se permet de faire du dragage comme cela. On arrive là. On fait du dragage. On a besoin de dragage, on en fait. Mais la répercussion du dragage qui se fait, cela change complètement les cours d'eau. Le lac Saint-Pierre, j'ai lu un article de Louis Francoeur. Je ne sais pas si vous avez eu la chance de le lire, où on parle que le lac Saint-Pierre va devenir ce qu'on appelle un dépotoir à ciel ouvert. Donc, moi, je me dis on touche à l'environnement, on veut toucher aussi dans le côté économique parce qu'avec les gros navires-là, cela prend de l'eau. Ce matin, il est passé trois navires énormes de 800 pieds, des "port containers" qu'on dit là, et, tout d'un coup l'eau a monté. Donc, ils ont donné de l'eau parce que je sais très bien qu'avec la nouvelle structure, parce que j'ai travaillé dans un chantier naval, la nouvelle structure des bateaux déplace d'une autre façon ce qu'on appelle les masses d'eau pour se véhiculer.

Donc, l'ensemble de vos plans, c'est beau mais est-ce qu'il y a une ? On va avoir au moins une étude d'impacts sur l'ensemble de tous les problèmes du Saint-Laurent parce qu'on continue à y toucher. En 1993, je dois vous dire que Travaux publics Canada avait remis à la garde côtière les murs de soutènement, des berges. Donc, on a réussi chez nous, dans ma

municipalité, à avoir ce qu'on appelle une protection adéquate en mettant des pierres de 18 000 livres pour faire un mur de protection des berges.

Donc, là, mes îles, mes belles îles, si on parle des bateaux de plaisance, je vous le dis, d'ici cinq ans, on ne rentre plus et on ne ressort plus non plus pour aller sur le lac. Cela veut dire que cela va devenir d'énormes marécages. Donc, pour moi, j'aurais aimé me pencher sur ce qu'on appelle l'environnement et la qualité de la vie de nos citoyens parce que cela, là, le monétaire comparez à cela, messieurs, cela n'a pas sa valeur.

On ne peut pas parler de cela. Donc, je me dis, j'espère que la Commission va se pencher sur la qualité de la vie des citoyens dans l'ensemble et j'espère que prochainement on aura un rapport global sur vos trois plans parce que je pense qu'il pourrait y avoir un autre amalgame à l'intérieur de cela et je pense que les différents comités qui font partie de ce qu'on appelle la protection du Saint-Laurent vont dire que là, on peut l'analyser et on peut réellement prendre position.

Pour moi, en premier, je dis que le Plan B pour ma municipalité, cela fait mon affaire, mais si je pense collectivement, il faut que je pense aux gens de l'Ontario que quand il y a deux pouces ou trois pouces d'eau de plus, bien là, il y a des dommages majeurs. Comment trouver une solution à cela ? Bien là, c'est la responsabilité de la Commission de faire une recommandation aux responsables.

Maintenant, je vais aller dans un autre domaine.

Vous savez très bien que sur les Grands Lacs dans le moment, il y a des problèmes majeurs de contamination de l'eau. Il reste que nous autres, on est quasiment à la fin du Saint-Laurent parce que le lac Saint-Pierre, ce qu'on appelle le poumon, c'est le poumon du Saint-Laurent. J'espère que la Commission va regarder qu'à partir de Montréal à aller jusqu'en bas, c'est nous qui recevons ce qu'on appelle les cochonneries en haut.

Voilà! C'est mon commentaire. J'espère que la documentation va nous parvenir adéquatement pour qu'on puisse en prendre connaissance. Merci beaucoup.

M. RÉJEAN COURNOYER : Je suis un propriétaire de chalet sur le lac Saint-Pierre. J'aurais une question à poser et un commentaire.

Quand vous parlez de votre niveau d'eau du Saint-Laurent à l'automne et au printemps et tout cela, je voyais tout à l'heure 16 pieds ou quelque chose comme cela. Vous basez-vous sur le niveau du Saint-Laurent quand il est à 34 pieds soit au niveau normal pour la navigation du fleuve, pour les bateaux là ? On a 34 pieds, qu'ils disent, navigables en temps normal. Partez-vous de 34 pieds ? Puis, 16 pieds de plus, cela n'a quasiment pas de bon sens. Je voudrais comprendre cela. Cela veut dire quoi ? Vous autres, de plus que les 34 pieds parce que là, vous marquez des 16 pieds, 18 pieds, 11 pieds. Qu'est-ce que c'est ? Je ne comprends pas cette table-là.

M. ANDRÉ CARPENTIER : C'est le graphique de Sorel entre autres. Le niveau qu'on présente, c'est un niveau de

référence qu'on appelle qui est basé sur le niveau de référence 1985 et cela n'a rien à voir avec les 34 pieds.

M. RÉJEAN COURNOYER : Cela n'a rien à voir, mais cela nous mélange quand même.

M. ANDRÉ CARPENTIER : Non parce que...

M. RÉJEAN COURNOYER : Non, pas celui-là. Non, c'est une place où c'est marqué Sorel, le niveau moyen du fleuve durant une année. Voyez-vous, c'est marqué 16 pieds au mois de décembre. Cela n'a pas de sens parce qu'en réalité, je suis pilotié (sic) mon chalet. Quand le niveau normal est à 34, le printemps, j'ai cinq pieds de plus. Cela veut dire 39 pieds.

M. ANDRÉ CARPENTIER : Mais quand vous dites que le niveau normal est à 34, qu'est-ce que vous voulez-dire, vous ?

M. RÉJEAN COURNOYER : La normale du Saint-Laurent au mois de juillet là.

M. ANDRÉ CARPENTIER : Le chenal est à 34 pieds. Donc, il est là. Le bas du chenal.

M. RÉJEAN COURNOYER : Il a 16 pieds de plus. Il faut additionner.

M. ANDRÉ CARPENTIER : Pardon ? Non. Il peut être 16 pieds en bas. Il va avoir moins 18 sur le chenal si vous considérez cela.

M. RÉJEAN COURNOYER : C'est ce que je ne comprends pas là.

M. ANDRÉ CARPENTIER : C'est un niveau d'eau qui fait référence.

.....

M. RÉJEAN COURNOYER : Un niveau d'eau de quoi ?
Vous avez basé sur quoi votre niveau d'eau ?

M. ANDRÉ CARPENTIER : Un niveau de référence qui existe depuis longtemps qu'on a nos choses.

M. RÉJEAN COURNOYER : Ma question, elle est pour les bateaux. Avant les bateaux là, il y avait une certaine longueur puis un certain degré pour transporter du matériel. Là, aujourd'hui, ils ont quadruplé les bateaux et ils nous disent qu'ils manquent d'eau. Excusez-moi là. Ils veulent nous envoyer de l'eau, mais à force de nous envoyer de l'eau, on va se noyer dans l'eau. C'est cela qui va arriver le problème. Puis, on va tout perdre notre environnement comme le monsieur a dit tout à l'heure.

M. ANDRÉ CARPENTIER : Si tu nous montres celle des niveaux cibles, alors la navigation de...

M. RÉJEAN COURNOYER : Expliquez-moi cela à 34 pieds, où est-ce qu'on va voir le chiffre là-dessus pour qu'on puisse comparer ?

M. ANDRÉ CARPENTIER : La navigation commerciale, c'est son niveau. Alors, son niveau maximum, c'est ici.

M. RÉJEAN COURNOYER : Mais c'est quoi le niveau maximum ?

M. ANDRÉ CARPENTIER : Bien, je veux dire, c'est 18, 19 et quelque chose par rapport... Oui, mais je le sais qu'il y a plus que 18. Aujourd'hui, quand ils ont cela, ils ont des problèmes parce que les courants sont trop forts. Donc, les 34

pieds que vous parlez là, il est ici. Il est moins 16. Cela, c'est le bas du chenal de navigation tandis que lorsqu'ils sont ici, ils commencent à avoir des problèmes. Puis lorsqu'ils sont ici, ils ne peuvent plus naviguer. Alors, ici, si vous regardez, ils ne peuvent plus naviguer. C'est tout juste.

M. RÉJEAN COURNOYER : Mais là, rendu là, à partir d'en bas, c'est 11 pieds. Vos 34 pieds, vous me dites qu'il est dans le plancher-là, mais, à partir d'en bas, on se fie. Cela veut dire 45 ?

M. ANDRÉ CARPENTIER : Non. Cela veut dire moins 23.

M. RÉJEAN COURNOYER : Il y a quelque chose qui ne marche pas dans votre table. Je ne comprends pas.

M. ANDRÉ CARPENTIER : Le zéro de cela n'est pas le zéro du bas. Ce n'est pas le bas du chenal. C'est un autre niveau de référence.

M. RÉJEAN COURNOYER : Oui, mais un autre niveau de référence pour nous mélanger, Monsieur, parce que le niveau du Saint-Laurent, c'est 34 pieds ou 32 pieds. Excusez-moi. J'en reviens à cela. Ils l'ont pris à 32; ils l'ont creusé à 34. Est-ce qu'ils vont le creuser encore avec les 20 millions puis un peu plus, les Américains, pour passer leurs bateaux ?

M. ANDRÉ CARPENTIER : Non.

M. RÉJEAN COURNOYER : Parce qu'ils veulent le creuser. Là, s'ils le creusent, cela veut dire que toutes nos îles vont s'assécher. Puis, s'ils ne le creusent pas, ils vont nous

envoyer de l'eau. Là, ils vont nous noyer. Il faudrait comprendre le sens de cela.

M. ANDRÉ CARPENTIER : C'est parce que vous parlez, vous aussi, de deux choses différentes.

M. RÉJEAN COURNOYER : Mais oui, justement.

M. ANDRÉ CARPENTIER : Quand vous parlez des 34 pieds, c'est la profondeur nécessaire pour que les bateaux, que les gens, que la navigation commerciale demande pour pouvoir, mais cela, cela donne quelque chose qui est entre les deux ici. Cela, c'est la profondeur sous les retours dans le chenal de navigation.

M. RÉJEAN COURNOYER : Pourquoi vous nous arrivez avec des chiffres ?

M. ANDRÉ CARPENTIER : Parce que je veux dire, les 34 pieds, c'est pour la navigation commerciale exclusivement et c'est une profondeur. Ce n'est pas un niveau d'eau tel quel. Le niveau d'eau peut être de 50. Eux autres, ils ont 34. C'est bien.

M. RÉJEAN COURNOYER : Monsieur, les 34 pieds, c'est le niveau d'eau que vous dites à partir du bas. À partir du bas, c'est allé à 34 pieds.

M. ANDRÉ CARPENTIER : C'est votre définition du niveau d'eau, mais pour la navigation récréative, entre autres, ils vont sur les chartes. Ils travaillent en mètres maintenant. On a un niveau d'eau de cinq mètres; on est correct; on peut naviguer. On a un niveau d'eau d'en bas de 4,2; on n'est plus capable de naviguer, la navigation de plaisance. La même chose pour la navigation commerciale, sauf que ce n'est pas la même

référence que vous.

M. RÉJEAN COURNOYER : Ce n'est pas la même référence, mais, en tout cas, je commence à comprendre un peu. C'est parce que je ne veux pas calculer 18, puis 34 à la hauteur du niveau normal.

M. ANDRÉ CARPENTIER : Ce n'est pas 18 plus 34. Puis là, je ne veux pas m'avancer parce que je pense que ce que vous faites référence, vous, donc, le minimum de navigation commerciale, cela semble être 12 pieds et quelque chose. Donc, les autres ont 22 pieds plus bas et ils sont corrects. Donc, le chenal est à moins 22 ici avec cette référence-là. Donc, votre 34 à vous, si vous voulez avoir un niveau qui équivaut correspondrait à peu près à quelque chose par ici.

M. RÉJEAN COURNOYER : Une autre question que je voulais vous demander, vous avez dit tout à l'heure qu'il ne faut pas penser à avoir de barrages en bas du lac Saint-Pierre. Il ne faut peut-être pas non plus penser au creusage. C'est parce que là on parle beaucoup qu'ils disent qu'ils vont peut-être creuser le fleuve Saint-Laurent. Est-ce que cela va arriver d'après vous s'ils n'ont pas d'argent pour le faire ?

M. ANDRÉ CARPENTIER : Ce sont des études qui ont été mises sur la table par les Américains et qui ont été refusées par le Canada et depuis un an, il n'est plus question de creuser davantage ou d'élargir le chenal de navigation.

M. RÉJEAN COURNOYER : Fait qu'au moins cela va être clair.

.....

M. ANDRÉ CARPENTIER : C'est clair.

M. RÉJEAN COURNOYER : C'est bon à savoir parce que franchement on s'en allait dans les nuages avec cela.

M. ANDRÉ CARPENTIER : Quand vous dites, tout à l'heure vous avez mentionné que s'ils ne creusent pas, ils vont nous envoyer de l'eau, quand ils envoient de l'eau, c'est pour satisfaire autant les prises d'eau de la navigation commerciale que la navigation récréative.

M. RÉJEAN COURNOYER : Bien là, ce que je ne comprends pas, on va se tenir à envoyer de l'eau. Partons de l'Ontario et envoyer de l'eau. Mais quand ils nous envoient de l'eau par les barrages qu'ils ont en haut, est-ce qu'ils sont capables de les contrôler, cette eau-là, de ne pas faire ce qu'ils font, de la retenir, de la retenir, puis dans trois jours, nous en...

(pas de chevauchement entre cassette 2, côté A et cassette 2, côté B)

M. RÉJEAN COURNOYER : ...pas mal.

M. ANDRÉ CARPENTIER : Je peux vous dire que je suis un de ceux qui ont la main sur le robinet du barrage Cornwall/Massena. Donc, ce ne sont pas les Américains; ce ne sont pas les Ontariens. Ce n'est pas moi. Je ne suis pas le seul. On est 10 personnes qui travaillent à la régularisation du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent. Quand vous me dites qu'en trois jours, on augmente le débit au point qu'on augmente les niveaux d'eau de cinq à dix pieds, je suis excessivement surpris.

J'aimerais que vous me disiez quand.

M. RÉJEAN COURNOYER : J'ai peut-être exagéré dans mon cinq à dix pieds. C'était pour vous faire comprendre un peu. Monsieur, c'était pour vous faire comprendre. Je vais vous dire une affaire. Je ne sais pas qui contrôle cela.

M. ANDRÉ CARPENTIER : Regardez, monsieur, si vous dites des choses comme cela. Laissez-moi expliquer cette chose-là, monsieur. Quand vous dites des choses comme cela à une population de cet ordre-là, il y a des gens qui ne savent pas que vous ambitionnez et ils peuvent penser que c'est vrai. C'est pour cela que c'est important que l'on dise que cela ne se peut pas qu'on augmente le niveau du lac Saint-Pierre de cinq à dix pieds en l'espace de deux à trois jours. C'est impossible. Même si on voulait le faire, c'est impossible.

M. RÉJEAN COURNOYER : Mon cher Monsieur, il n'y a peut-être pas dix pieds, mais on va arriver avec les vrais résultats. Mettons qu'on arrive au mois d'août. L'eau est normale sur le lac Saint-Pierre. Je me base toujours sur 34 pieds, la navigation, parce que nos îles à 34 pieds de navigation ne sont pas affectées. Elles sont juste bonnes, nos poissons, tout le kit, cela va très bien. Mais un bon coup, il y a quelqu'un qui retient en Ontario.

Je ne sais pas d'où il vient. Il retient de l'eau parce qu'il ne pleut pas. Là, notre navigation n'est plus à 34. Elle baisse à 32, 30. Là, cela veut dire qu'il y a des marais un peu partout. C'est tout asséché. Nos canards et tout cela, nos

poissons, là, ils en perdent. Ils perdent de la vigueur. Mais si c'était contrôlé un peu plus pour maintenir cela comme la navigation doit être à l'année, il y a des inondations qui peuvent arriver peut-être avec des pluies. On comprend tout cela, mais mettons, au moins contrôler cela d'une façon efficace parce qu'à venir à date, moi, cela fait 35 ans que je suis dans les îles. Il y a des bouts que ce n'est pas trop efficace.

M. ANDRÉ CARPENTIER : Bon, écoutez, quand vous me dites de contrôler cela d'une façon efficace, je suis un de deux qui essaie de contrôler cela d'une façon efficace. Vous semblez dire qu'on n'est pas efficace.

M. RÉJEAN COURNOYER : Cette année, c'est un peu mieux.

M. ANDRÉ CARPENTIER : Je veux dire, c'est parce que la nature nous a aidés. Jamais au mois d'août, il y a de l'eau qui est retenue au lac Ontario pour limiter les problèmes au lac Ontario et empirer les problèmes au lac Saint-Pierre. C'est le contraire qui se produit normalement. S'il y a de l'eau et s'il pleut, c'est tout géré en fonction des apports d'eau qu'on reçoit autant au lac Ontario sur le fleuve Saint-Laurent et également de la rivière des Outaouais.

Donc, quand vous nous dites si on est capable de contrôler, c'est ce qu'on essaie de faire depuis 50 ans; c'est ce qu'on va essayer de faire dans les prochaines années.

M. RÉJEAN COURNOYER : J'espère que vous allez réussir. L'année passée, on avait des problèmes plus forts.

.....

M. ANDRÉ CARPENTIER : Mais ce que vous mentionnez, essayer de maintenir un niveau d'eau constant au lac Saint-Pierre parce que c'est un peu cela que vous m'avez demandé, imaginez qu'au lac Ontario, on nous demande la même chose, essayer d'avoir un niveau stable tout l'été, puis après cela, vous ferez ce que vous voudrez. Alors, c'est impossible de faire cela. C'est impossible.

M. RÉJEAN COURNOYER : Un commentaire que je voudrais savoir aussi là, vos 20 millions ont été donnés par qui ? Qui fait cette étude-là ?

M. MARC HUDON : Par les deux gouvernements.

M. RÉJEAN COURNOYER : C'est plutôt les Américains qui ont donné une bonne part aussi là dedans parce qu'eux autres, ils doivent probablement - je ne sais pas, mais on a des rumeurs, voyez-vous. Des rumeurs que les Américains veulent s'accaparer un petit peu de tout. Je veux conserver mon Canada et mon Québec.

M. MARC HUDON : Vous exagérez un petit peu.

M. RÉJEAN COURNOYER : Cela en est un. Il me comprend peut-être là, mais, de toute façon, les Américains, à les entendre parler, ils sont toujours parfaits, mais ils sont assez parfaits jusqu'à temps qu'on soit imparfait. Fait que moi, cela me fatigue un peu de temps en temps. J'aimerais qu'ils nous comprennent. Ils veulent vivre seulement, nous autres aussi, qu'ils protègent leur environnement, qu'ils nous aident à protéger le nôtre, puis je pense que tout le monde, on va bien s'en sortir avec cela parce qu'il vient un temps que cela commence à nous

fatiguer, mais on n'a pas le côté monétaire assez haut pour évaluer des fois. Un chien veut compter un lion, c'est difficile, mais si on pouvait être deux lions ensemble, cela serait peut-être plus facile.

En tout cas, je termine avec cela mon commentaire. J'espère que les 20 millions que les deux gouvernements ont investis là-dedans vont servir pour protéger l'environnement, puis les citoyens de la province de Québec et du Canada. Merci.

Mme ELAINE KENNEDY : Excusez-moi. Je suis une anglophone de l'Ontario, à Cornwall, mais je dois dire quelque chose en anglais. Excusez-moi.

The gentleman made a comment about these big changes on lac St-Pierre. As a volunteer person on the public committee, I have been listening to people talk around Lake Ontario, around Lake St. Lawrence, which is just above the dam, Lake St. Francis, which is just above the Beauharnois dam, and now lac St-Pierre. People are saying that the dams are controlling these huge changes. Uh-uh, folks! It is the wind, it is the ships, it is Mother Nature and the amount of control is this much, not this much. So let us be careful about these big changes and look at the wind and the ship wakes and things like that, not just what is happening at the dam. Come on, be fair!

M. MARC HUDON : Je vous rappellerais pour terminer sur un point quand vous avez parlé de dragage tout à l'heure, sur le Saint-Laurent, c'est nécessaire de faire du dragage d'entretien régulièrement; sinon, la voie navigable s'ensablerait. L'entrée

des marinas s'ensablerait. Les prises d'eau s'ensablent. C'est très important pour le gouvernement de maintenir la voie navigable propre, et ils ne le font pas de gaieté de cœur. Ils ne creusent pas davantage la voie navigable à chaque année, mais il faut en faire l'entretien. Elle est là maintenant. Elle existe. Puis on doit la soutenir et l'entretenir.

Cela étant dit, merci de votre patience, Monsieur.

M. JEAN JACOB : Bonsoir.

M. ANDRÉ CARPENTIER : Je dois juste répondre au monsieur qui a mentionné que le montant de 20 millions américains, effectivement, il y a 10 millions américains et il y a 15 millions d'argent canadien qui ont été mis dans l'étude, donc, égal-égal. Alors, si le monsieur pense qu'il y a eu 18 millions américains et deux millions canadiens, ce n'est pas cela. Il y a 10 millions d'argent américain et 15 millions d'argent canadien. Dans ce temps-là, notre monnaie valait cela. Au total, cela fait 20 millions américains de part et d'autre.

M. MARC HUDON : Merci, André. Lynn, tu voulais ? C'est beau.

Allez-y, Monsieur. Merci de votre patience.

M. JEAN JACOB : Bon, je demeure à Tracy cela fait 23 ans près du fleuve. Vous, vous avez pris cinq ans pour faire l'étude. Vous nous demandez cinq jours pour vous répondre. Le 5 août, vous nous mettez sur le bord du mur. C'est le 5 août que tu réponds. Vous êtes pas mal irréalistes. Vous nous donnez un rapport qu'on ne connaît pas, puis le 5 août, puis les papiers

pour voter ce soir. Allez-y. Je pense que c'est très irréaliste, première chose. J'ai sept points.

Deuxième chose, habituellement, quand il y a des décisions comme cela au Québec, il y a des études d'impacts qui existent, puis il y a des jours avec cela, 60 jours, 90 jours. Fait qu'après cela, le monde donne leur point de vue. Vous autres, vous ne respectez pas cela.

Troisièmement, le monsieur tantôt disait que le fleuve ne montait pas beaucoup. Je suis d'accord avec lui, mais pas comme il dit. J'ai une roche qui est sur le bord du fleuve et elle reste tout le temps là. Elle cale. C'est une grosse roche, et elle ne monte pas et elle ne baisse pas. La roche reste à la même hauteur. Mais le fleuve, lui, il monte et il baisse. Puis, il y a plusieurs jours où il ne pleut pas et l'eau monte. Puis il y a des jours où il pleut et l'eau ne monte pas. Fait qu'arrangez cela comme vous voulez. Si ce n'est pas régularisé à quelque part en haut, il y a une mère nature qui se fait toute seule.

Maintenant, il y a une entente qui a été conclue et qui était sur l'Internet. Il y a une entente qui a été conclue sur la déviation des eaux pour les Grands Lacs. Comment allez-vous faire pour mener votre affaire lorsqu'ils vont dévier l'eau et ici, vous allez essayer de régulariser l'eau lorsque les Américains vont prendre l'eau ? Expliquez-moi cela. Cela va arriver parce qu'il y a une entente signée et puis, dans le Journal de Montréal, c'est marqué qu'ils ont droit de prendre des quantités illimitées.

.....

M. MARC HUDON : Il ne faut pas vous fier à tout ce que vous lisez.

M. JEAN JACOB : Bien, vous lirez d'abord. Les journalistes, ce sont des menteurs.

M. MARC HUDON : L'entente actuelle dont vous parlez est en période de consultation publique. Elle n'a pas été signée. C'est le résultat d'une négociation entre les dix juridictions, les huit états des Grands Lacs, l'Ontario et le Québec. Aucune décision n'a été prise, et les citoyens ont la chance actuellement à travers le Québec, l'Ontario et les huit états de la commenter dans cinq jours, jusqu'au 29 août.

M. ANDRÉ CARPENTIER : Les consultations publiques étaient à Montréal le 26, donc, avant-hier, et ce soir au Québec.

M. JEAN JACOB : Oui. Puis, ils ont jusqu'au 29. Ils ont trois jours.

M. MARC HUDON : Mais votre point, Monsieur. Oubliez l'entente, l'article de Montréal.

M. JEAN JACOB : Non, mais ici, je l'ai sur l'Internet. Je suis allé le chercher sur l'Internet.

M. MARC HUDON : Je suis d'accord avec vous, mais ce que je veux vous dire, dans le quotidien, toute l'eau dans les Grands Lacs est utilisée que ce soit pour boire, pour l'industrie, pour l'agriculture, pour toutes sortes d'usages. Les Américains, les Canadiens, les Ontariens, les Québécois, les gens de New York ou peu importe puisent cette eau-là d'une façon aussi équitable et raisonnable que possible pour leurs usages. Qu'est-ce qui est en

train de se développer actuellement est sensé être un outil additionnel pour aider nos gestionnaires, nos gouvernements à mieux gérer la ressource en fonction de variations climatiques qui pourraient peut-être nous jouer des tours.

Mais cela étant dit, votre questionnement par rapport à qu'est-ce qui se passe avec le plan de régularisation, si on dérive des cours d'eau, et cetera, votre questionnement est parfaitement légitime.

Nous, on ne peut pas y répondre parce qu'on ne fait pas cette étude-là actuellement en fonction de cela, sauf que cela fait partie de la grande image actuelle comme vous le dites. C'est vrai. Non, mais si eux prennent l'eau, ils baissent les lacs et si dans le fleuve cela va baisser. À Montréal, ils gaspillent son eau. Qu'est-ce qui se passe ?

M. JEAN JACOB : Non. Je vous parle des Grands Lacs. N'amenez pas un autre sujet. On commence à régler les Grands Lacs. Les Grands Lacs prennent de l'eau aux États-Unis. Ils ont asséché à bien des endroits. Là, ils veulent ramener de l'eau et ils veulent faire des canalisations pour l'amener dans le sud. Ce n'est pas vrai ?

M. MARC HUDON : Ce sont des possibilités.

M. JEAN JACOB : Parce que c'est marqué sur l'Internet. C'est de poser ces choses-là par les parties. Fait qu'à ce moment-là, cela va arriver, et vous avec votre programme, qu'est-ce qui va arriver, vous ? Le Plan A, le Plan B, le Plan D, qu'est-ce qui arrive ?

.....

M. MARC HUDON : Ce que je veux vous dire, c'est que les plans qui vous sont proposés ont été développés en fonction des usages des 120 dernières années.

M. JEAN JACOB : Je suis d'accord, mais la nouvelle science, comme vous avez dit tantôt, les nouvelles technologies, vous allez appeler cela une nouvelle technologie. Je ne veux pas m'obstiner avec vous là, mais cela arrive. On parle pour rien ce soir.

M. MARC HUDON : Peut-être, mais je ne veux pas trop m'écarter du sujet. Il faut respecter le temps.

M. JEAN JACOB : Non, mais tantôt vous avez dit qu'on va prendre tout le temps nécessaire pour régler la situation. Là, vous ne voulez pas vous écarter du sujet. Mais cela, c'est réaliste. Êtes-vous d'accord avec cela que la déviation des eaux pour les Grands Lacs, actuellement il y a des ententes.

M. MARC HUDON : Il y a des ententes pour développer le meilleur outil de gestion avec ce qui se fait actuellement, pas des ententes pour dériver. Ce sont des ententes pour empêcher les dérivations essentiellement.

M. JEAN JACOB : D'après ce qu'on lit, si vous lisez les papiers, et ce qui est marqué sur l'Internet, les Américains veulent avoir plus d'eau. C'est cela que cela veut dire.

M. MARC HUDON : Bon, l'autre point, attendez un peu. Il y a un autre qui est similaire.

.....

M. JEAN JACOB : Pourquoi dans votre entente ici des Grands Lacs, le Québec était concerné. Puis cette entente-là a eu dans la période...

M. MARC HUDON : Mais, Monsieur, vous êtes un petit peu...

M. JEAN JACOB : Non, je ne suis pas hors sujet. Je m'en viens à la question.

Pourquoi le Québec était concerné puis là il n'est pas concerné pour vos projets ? Pourquoi il était concerné lorsque c'était la déviation des eaux des Grands Lacs et du fleuve ? Pourquoi que là actuellement on n'est pas concerné, le Québec ? C'est le Canada et les États-Unis.

Mme LYNN CLEARY : Regardez-moi bien. Je viens du Québec. Elle vient du Québec. Lui vient du Québec. Lui vient du Québec. On est des gens du Québec. Marc vient du Québec. Dans la structure qu'on a vue tout à l'heure, on a dit que c'est une composition moitié Canada moitié États-Unis. On est tous en nombres égaux de chaque côté de la table ou relativement égaux. On a mis de l'argent de façon équivalente. Les gens du Québec, mon ami ici travaille pour le gouvernement du Québec. Il est impliqué depuis cinq ans dans le projet.

Mais quand on parle du Canada, c'est jusqu'à nouvel ordre le pays dont on parle qui est vis-à-vis les États-Unis. C'est le Canada; ce n'est pas le Québec. Mais les gens du Québec sont fortement impliqués et on a des intérêts. On a été sélectionné pour notre expertise et aussi parce qu'on connaissait

le système au Québec. Alors, Elaine Kennedy tout à l'heure vient du lac Ontario, du lac Saint-Laurent où est-ce qu'elle est. Elle connaît bien la région de Cornwall. Elle a été sélectionnée parce qu'elle connaissait bien la région de Cornwall et les "stakeholders" de la région de Cornwall. Nous, on a été sélectionné parce qu'on connaissait bien le système du Saint-Laurent.

Alors, je prends cela pour une insulte personnelle quand je me fais dire que le Québec n'est pas là. On est là et on était très présent.

M. JEAN JACOB : Je vous dis pourquoi ils ont consulté le Québec lorsque c'était pour les dérivations et là, vous ne l'êtes pas.

Mme LYNN CLEARY : Je vais vous répondre. Nous sommes allés consulter des élus du gouvernement du Québec. Nous sommes allés consulter des fonctionnaires du gouvernement du Québec, mais ces consultations-là n'ont pas eu lieu en même temps que les consultations publiques parce qu'elles s'adressaient à un auditoire différent.

Alors, oui, ces gens-là ont été consultés. Les élus au gouvernement fédéral ont été consultés. Les élus au gouvernement du Québec, certains d'entre eux ont été consultés. Il y a eu une présentation qui a été faite à la Conférence des maires des Grands Lacs du Saint-Laurent exactement ces gens-là qui parlent de la charte, et lorsqu'ils ont eu une conférence au Québec au début mai ou fin mai, il y a eu une présentation qui a

été faite sur ce projet-là. Les gens ont eu l'occasion de commenter.

Alors, je ne veux pas être sur la défensive, mais je me dis qu'il ne faut pas véhiculer de fausses idées non plus.

M. JEAN JACOB : Ce n'est pas une fausse idée. C'est marqué. Le Québec a été consulté là et là vous ne l'avez pas été.

Je vais poser une dernière question. Après, j'ai fini.

Mme LYNN CLEARY : Le Québec a été consulté.

M. JEAN JACOB : J'ai une dernière question.

M. ANDRÉ CARPENTIER : Je vais ajouter un point. Vous dites pourquoi le Québec a été consulté lorsqu'ils ont parlé de dérivations. Si vous regardez, il n'y a aucun gouvernement fédéral qui est là. Avez-vous vu ? Dans la consultation, dans l'entente de dérivation, il y a eu huit états et les deux provinces. Il n'y a aucun gouvernement fédéral qui fait partie d'eux. Cherchez comme vous voulez. J'ai travaillé avec cette entente-là. C'est la raison pour laquelle les huit états et les deux provinces se dépêchent à faire une entente parce que le gouvernement fédéral américain et canadien, entendez-vous, sinon, on va faire quelque chose.

Alors, ils se dépêchent pour faire quelque chose avant que le gouvernement fédéral arrive avec une loi qui dit que vous n'avez plus le droit de rien faire. Les huit états américains et les deux provinces sont ensemble sans les deux gouvernements

fédéraux. Cela, c'est sûr. Alors, c'est pour cela qu'ils n'ont pas été allés voir le Canada. L'Ontario a été allé voir ses citoyens. Le Québec est en train de voir ses citoyens.

Les huit états sont en train de voir leurs citoyens. C'est leur deuxième consultation publique. La première a été unie. Tout le monde leur a dit de retourner faire vos devoirs. Alors, ils ont modifié l'entente. Ils sont en train de la représenter aux gens. Là, suite aux consultations, ils vont décider ce qu'ils vont faire.

L'avis de Mme Cleary, quand vous dites que le Québec n'a pas été consulté dans celle-ci, je pense qu'on est allé à Montréal. On est allé à Sorel. L'an passé, on est allé à Trois-Rivières. On est allé à Dorval. Je veux dire, on consulte les gens qui sont sur le long du fleuve.

M. JEAN JACOB : Si je peux lire deux paragraphes de cela ici, cela vient de l'Internet.

M. ANDRÉ CARPENTIER : M. Hudon vous a mentionné. Cela vient de l'Internet. Cela a été écrit dans un journal. Ce n'est possiblement pas la vérité. C'est entendu.

M. JEAN JACOB : Comme cela, l'Internet, ce n'est pas bon ?

M. ANDRÉ CARPENTIER : Bien, je veux dire dans l'Internet, ils peuvent écrire des choses.

M. JEAN JACOB : Ma dernière question.

M. ANDRÉ CARPENTIER : Il y a des points que le monsieur a mentionnés qu'on n'a pas répondu.

.....

M. JEAN JACOB : Ma dernière question. Vous disiez tantôt que les berges se mangent. Souvent, les berges se mangent causé par les bateaux qui sont chargés et puis qui vont trop vite.

M. ANDRÉ CARPENTIER : C'est une possibilité parmi d'autres, dont le vent, les vagues, la glace.

M. MARC HUDON : Merci de votre intervention.

Allez-y, Monsieur. Nommez-vous.

M. PHILIPPE GIROUX : Je suis riverain à Pointe-du-Lac au lac Saint-Pierre. Je fais également partie du Groupe d'action pour la restauration du lac Saint-Pierre.

Il y a cinq, dix, 15 et peut-être 20 Groupes de travail, Groupes d'étude, individus, chercheurs, chercheurs qui se contredisent sur le lac Saint-Pierre, sur le Saint-Laurent jusqu'au lac Ontario, et cetera. C'est inimaginable comment il y a des groupes qui travaillent là-dessus, mais je pense que beaucoup de gens travaillent en silos chacun de son côté. Je me demande jusqu'à quel point on pourrait faire une coordination de tous les travaux qui se font.

Tout d'abord, je voudrais féliciter le groupe de M. Lussier et de M. Carneda(ph) pour l'excellent travail qu'ils font depuis cinq ans maintenant et les conclusions commencent à paraître d'une façon très intéressante. Je les ai suivis depuis quelques années étant donné que je suis impliqué au lac Saint-Pierre.

Je voudrais signaler maintenant un cas particulier. Il y a deux semaines, on a entendu parler de la part

de la Défense nationale. Vous savez qu'au lac Saint-Pierre, il y a 300 000 obus qui traînent au lac Saint-Pierre et que la Défense nationale a décidé de les enlever, mais cela traîne depuis cinq ans. Il y a deux semaines, on a eu un petit communiqué de presse qui nous a appris qu'il y avait trop d'eau au lac Saint-Pierre pour permettre aux plongeurs de façon sécuritaire d'aller vérifier où sont les obus.

Surpris, comment cela se fait ? Les plongeurs, il leur faut de l'eau, et cetera. Alors, on s'est dit que la comédie militaire se poursuit au lac Saint-Pierre. J'ai écrit une petite lettre d'opinion et je signale là-dedans que le surintendant du Centre d'essai et d'expérimentation de Nicolet signalait et prétendait selon le personnel technique de la Défense nationale, un des personnels, j'imagine, que les plongeurs risquaient d'être en danger en raison des niveaux d'eau élevés anticipés pour le fleuve Saint-Laurent au printemps dernier.

Question : est-ce que vous autres, le Groupe d'étude, ont été interpellés et questionnés par la Défense nationale à ce sujet-là le printemps passé ? Je m'attends à une réponse négative.

M. MARC HUDON : On va mettre encore M. Carpentier sur le spot.

M. ANDRÉ CARPENTIER : Regardez, M. Giroux, la Défense nationale peut avoir contacté la garde côtière et la garde côtière a contacté les membres du Conseil de contrôle à l'intérieur. Alors, je ne suis pas capable de vous dire non, ni

oui, mais je veux dire, c'est très possible que la Défense nationale a des contacts avec la garde côtière qui s'occupe des niveaux d'eau, des problèmes de glace et tous les problèmes qui existent entre le lac Saint-Pierre et le Québec, qu'ils les aient contactés, qu'ils aient demandé quels seraient les niveaux d'eau anticipés.

Mais s'il y a un organisme qui est capable de déterminer les niveaux d'eau anticipés, j'espère qu'ils leur donnent une marge de manœuvre parce que c'est très, très difficile, sinon, impossible de déterminer des niveaux d'eau un mois ou un mois et demi à l'avance dans le fleuve Saint-Laurent. Il y a tellement d'attributs qui viennent en ligne de compte que c'est excessivement difficile de prévoir un niveau d'eau précis à telle date.

M. PHILIPPE GIROUX : Bon, cela conforte mon argumentation. Je m'attendais à avoir cette réponse-là. Merci beaucoup. En plus, la visibilité à cause des courants, il y aurait eu peu de visibilité pour les plongeurs pour aller voir les obus. C'est pour cela que j'ai écrit que la comédie militaire se poursuit au lac Saint-Pierre.

De façon farfelue, je vous propose une solution qu'on rejettera sans doute tout à l'heure. Est-il possible d'envisager l'assèchement partiel du lac Saint-Pierre pour permettre à 300 militaires en bottes à aller chercher les obus à pied ? Techniquement, pendant trois semaines, les pêcheurs ne seront pas contents, les plaisanciers non plus, mais ils

pourraient faire un bon boulot. Rejetons cette solution farfelue. Est-ce que, dans votre étude, il serait possible, l'année prochaine par exemple, d'aider, de collaborer avec la Défense nationale pour qu'ils arrêtent de tourner en rond et d'aller de l'avant dans leur projet de récupération des obus indépendamment du niveau d'eau puisque les plongeurs, cela leur prend de l'eau.

Alors, est-ce que c'est possible techniquement de collaborer, de proposer vos services à la Défense nationale pour qu'ils puissent faire ce qu'ils ont à faire ?

M. ANDRÉ CARPENTIER : Mais c'est à eux d'approcher le Conseil international de contrôle, mais on ne peut pas spéculer là-dessus.

Mme LYNN CLEARY : Il faut bien comprendre que nous, on s'occupe des enjeux transfrontaliers. Alors, en ce qui concerne la relation de la Défense nationale et du lac Saint-Pierre, c'est avec Environnement Canada, par exemple, ou Transport Canada que la Défense nationale devrait collaborer. C'est un enjeu qui est propre à notre région à nous et non pas à la Commission mixte.

M. PHILIPPE GIROUX : Il n'aurait pas moyen de mettre une petite note à quelque part en disant de venir nous voir parce qu'eux, je ne pense pas qu'ils vont avoir l'initiative d'y aller.

M. ANDRÉ CARPENTIER : M. Giroux, je peux vous répondre que c'est possible que la défense vienne nous consulter pour savoir dans quel moment les conditions seront les meilleures

pour eux. Cela, on peut essayer d'estimer cela, mais on n'assèchera jamais le lac Saint-Pierre pour qu'eux puissent, c'est certain. On ne fera jamais d'effort supplémentaire pour qu'il y ait moins d'eau au lac Saint-Pierre en autant qu'ils puissent faire le travail. Je pense que s'ils veulent plonger au printemps, on peut leur dire qu'à la fin du printemps, au début du printemps, il y a moins d'eau mais il y a d'autres périodes dans l'année où ils peuvent faire ce travail-là. J'imagine que ces gens-là ne sont pas disponibles seulement au printemps. Donc, il est pratiquement impossible. La réponse, c'est non, en fait.

M. PHILIPPE GIROUX : Donc, la déclaration de M. Sanschagrin était totalement farfelue pareille comme mon affaire. Je vous remercie beaucoup.

M. MARC HUDON : Merci, M. Giroux.

M. PIERRE LATRAVERSE : Je suis le président du Comité ZIP du lac Saint-Pierre. J'aimerais, d'abord, vous remercier toute l'équipe - Jean Morin, Marc. C'est tout du monde avec qui je travaille sur différents comités, que ce soit le comité de consultation de navigation ou le comité de dragage. Le travail que l'équipe fait, les consultations que l'équipe fait sont adéquates, et le travail que nos fonctionnaires que l'on paie avec nos impôts font, à mon avis, est absolument fantastique.

La seule chose que je déplore, c'est qu'il n'y a pas dans la salle ce soir aucun représentant politique. Ce ne sont pas les fonctionnaires qui sont responsables de l'ensemble de ces décisions-là. Il n'y a aucun représentant politique québécois et

canadien - je m'excuse; il y a peut-être un monsieur qui vient des États-Unis. Mais je n'en vois pas. Il y a quelques représentants politiques locaux qui, eux, sont au niveau local. Au niveau régional, il n'y en a pas.

Pourquoi qu'on veut régulariser l'eau ? Pourquoi qu'on veut avoir un apport économique important ? C'est parce que le port de Montréal veut rester compétitif. C'est un domaine sociologique. Ce sont les questions qui à la limite sont économiques, écosociologiques pour l'ensemble du bien-être de la collectivité.

Ce qu'on oublie, c'est le petit peuple, c'est le monde ordinaire, le monde de Sainte-Anne-de-Sorel. Mon grand-père avait des terres à l'île Lapierre. Ses terres n'existent plus. Elles sont toutes parties. Elles sont dans le fleuve. Il n'y en a plus. C'est une des conséquences du dragage. Les conséquences socioéconomiques sont payées par les gens d'ici, les petites gens. Ces gens-là n'ont jamais eu assez d'argent pour avoir des chalets dans le nord, des chalets dans le temps des clubs privés.

Ce qu'ils ont fait, ils sont restés dans les îles. Ils ont tenu les îles comme elles sont. Puis encore eux autres aujourd'hui, on va leur demander de payer. Ce n'est pas à nous autres de payer tout cela. Ce qui est à payer, c'est un partage collectif. Si les gens se sont approchés plus près de la rivière, plus près des cours d'eau, puis que ces gens-là la plupart du temps, ce ne sont pas des pauvres.

Entre Sorel et Montréal, le fleuve coule dans un

mur de béton. Ce ne sont pas des pauvres. Ce n'est pas du monde qui est sur le BS qui achète ces terrains-là. Vous allez m'excuser mais s'ils ont à subir des pertes, c'est parce qu'ils ont empiété sur un milieu qui ne devait pas être développé. Ils ont dit que c'était bon sur le bord du fleuve; je me bâtis une grosse maison; je me mets 35 pieds en avant; puis, je ne veux pas que personne autour de chez nous coupe les arbres parce que, quand je veux voir le fleuve, je veux le voir comme il faut. Ils n'achètent pas juste le fleuve. Ils achètent la strippe de vue qu'ils ont en avant du fleuve.

Le problème, c'est que les oiseaux, les poissons, ils ne votent pas. C'est cela le problème parce qu'eux autres ne sont pas capables de tenir compte des qualités environnementales que cela prend pour développer une écologie adéquate pour l'homme et son milieu. C'est cela le problème. Ce ne sont pas les études faites par les fonctionnaires. Les fonctionnaires les font de façon adéquate et les font très bien. Ce qui manque ce soir ici, ce sont des décideurs économiques, des décideurs politiques qu'on est capable de leur dire ce que le peuple ordinaire veut. Merci.

M. MARC HUDON : Merci, M. Latraverse.

M. PAUL GENTES : Riverain, lac Saint-Pierre.

Je trouve que l'étude que vous avez faite est formidable, qu'il y a un bagage de connaissances dans toute l'étude qui prend compte de bien des aspects. Je comprends le système un peu. On a une belle grosse baignoire. Je pense qu'on est très chanceux d'avoir cette belle grosse baignoire là pour le

Canada et le Québec et tous les riverains du lac Saint-Pierre.

Cette baignoire-là, pour moi, il y a un gros tuyau qui la vidange. Vous essayez de contrôler un petit peu en amont du gros tuyau de façon à ce qu'elle ne se vidange pas trop vite dans le tuyau. Donc, pour moi, il peut avoir un impact qui peut venir changer votre plan, puis on dit ne soyez pas inquiets, c'est mis de côté, on ne le fera pas. Mais j'ai toujours en tant que citoyen, certaines inquiétudes quand je sais que l'impact économique est très fort. Cela m'inquiète toujours. Quand je vois qu'il y a des gros millions, ils disent : n'inquiétez-vous pas, mais je continue à m'inquiéter.

Il y a aussi un autre impact que je pense qu'une autre personne a mentionné. C'est que complètement en amont, on aimerait beaucoup être capable aussi de le vidanger, d'en mettre un autre gros tuyau. Là aussi les impacts économiques sont quand même très forts. On sait que les Américains, leur nappe phréatique baisse.

Ma question est en ce sens. Est-ce que si jamais cela se produisait qu'on grossisse le tuyau, notre gros tuyau à nous autres ici qui passe dans le Saint-Laurent, ou si on allait pomper, en mettre un autre plus gros ou de la même grosseur en amont, vos plans, vos trois plans, est-ce qu'ils seraient foutus ? Si oui, est-ce que la Commission a l'intention de faire des recommandations pour s'assurer que ces choses-là ne se produisent pas ou de faire connaître quels seraient les impacts sur vos plans si jamais ces choses-là se produisaient ?

.....

M. MARC HUDON : On a entendu ce commentaire-là souvent, je peux vous dire.

Mme LYNN CLEARY : Premièrement, comme André le disait tout à l'heure, les projets, les plans qui sont là sont valables pour le système tel qu'il est actuellement. La seule étude supplémentaire qu'on essaie de faire, c'est de voir comment ces plans peuvent résister à des changements climatiques, des scénarios de changements climatiques. On travaille là-dessus. C'est plus ou moins concluable (sic) pour le moment, mais on regarde trois scénarios, des scénarios de niveaux d'eau...

(pas de chevauchement entre cassette 2, côté B et cassette 3, côté A)

...et les recommandations ont été faites. À la suite de cela, je ne sais pas si c'est la conséquence directe ou s'il y a eu d'autres études qui ont été faites, mais le gouvernement fédéral au Canada a mis un moratoire sur tous les projets de dérivation et d'exportation d'eau. Ce moratoire-là est toujours en vigueur et il le sera jusqu'à ce qu'il y ait une décision différente.

Maintenant, si c'est un projet de déviation qui est considéré de façon sérieuse, c'est possible que la Commission mixte internationale soit interpellée parce que c'est un projet transfrontalier, mais cela ne fait absolument pas l'objet de l'étude aujourd'hui.

Est-ce que cela répond à votre question ?

M. PAUL GENTES : Ma question, est-ce que la

Commission a l'intention de faire les recommandations ou d'émettre un avis que ces plans-là, que si jamais on voulait grossir le dragage, grossir le chenal ou qu'on pompait, que cela aurait un impact. D'abord, est-ce que cela aurait un impact ? Dites-moi oui ou non. Est-ce que cela vient foutre votre plan à l'eau ?

M. MARC HUDON : C'est certain que cela aurait un impact.

M. PAUL GENTES : Cela fout le plan à l'eau ?

M. MARC HUDON : Cela détruirait 100 ans de travail, toutes les études qui ont été faites par le passé. Donc, c'est presque impossible, c'est quasi impossible que cela se fasse.

M. PAUL GENTES : Bon, vous avez cette connaissance-là. À mon sens, la Commission, vous avez mis des sous. Vous avez dépensé énormément d'énergie pour en arriver à cette conclusion-là. Cela doit être véhiculé. Pour moi, je pense que c'est important que ce soit véhiculé, d'où mon intervention revient à une question. Est-ce que vous avez l'intention de véhiculer comme information que si jamais on veut agrandir le chenal ou si on veut pomper à l'autre bout, l'impact que cela va avoir sur votre plan ?

M. MARC HUDON : Je pense que bien au-delà du plan comme tel, il y aurait des impacts majeurs sur tous les résidents, tous les citoyens, l'environnement au complet. Ce n'est pas le plan. Le plan tomberait, mais il y a bien d'autre chose qui tomberait aussi.

.....

M. PAUL GENTES : Je comprends cela, monsieur, mais souvent il y a des rapports là, des rapports là, puis comme on mentionnait, les gens ne se parlent pas. Donc, ce que je pense, c'est que ce serait important que vous communiquiez. Merci.

M. MARC HUDON : Oui absolument. Merci.

Ce que Elaine me rappelait de vous mentionner, c'est que quel que soit le plan qui va être choisi par les commissaires, il y a une recommandation du groupe aviseur public à ce que ce plan-là soit réévalué à tous les cinq ans, ne pas attendre 50 ans pour revenir sur le travail qui a été fait.

Maintenant, avant d'aller plus loin, il y a quelque chose que je veux vous mentionner qui a été dit tout à l'heure. Puis je l'ai encore ici un peu là. Il faut que je le fasse sortir. C'est dans ma nature. Mais on a parlé entre apostrophes des Américains, puis de leurs besoins et de ci et de cela. Je suis privilégié de venir d'un trou de quelque part, mais par le travail que je fais, de fréquenter, de côtoyer de façon régulière depuis plusieurs années des citoyens américains et ontariens des différents états, du Québec.

S'il y a des Américains au sens apostrophe où on l'a mentionné tout à l'heure, je n'en rencontre pas dans tout le travail qui se fait. Je rencontre des gens qui ont les mêmes soucis que nous. Je rencontre des gens qui ont à cœur de protéger cette ressource-là, les emplois, la qualité de vie. Je n'en vois pas. Cela ne veut pas dire qu'il n'en existe pas, mais je dois vous dire que moi, en tout cas, cela me blesse énormément quand

j'entends cela parce que ce que vous dites, je ne dis pas que cela n'existe pas à quelque part, qu'il n'y a pas des gens autant d'affaires au Québec, à Montréal, à Toronto, à New York, peu importe dans le monde, qui ont ces pouvoirs-là de s'approprier des choses au détriment des autres.

Mais dans le travail du contexte de l'étude de la Commission mixte internationale actuellement, dans le travail du cadre de l'annexe à la Charte des Grands Lacs et d'autres dossiers, le plan d'action Saint-Laurent, et cetera, toutes ces choses-là, la notion de citoyens qui se voient autour de ce grand bassin-là, c'est d'apprendre à vivre ensemble et de partager la ressource d'une manière équitable et de la préserver pour les générations futures. C'est cela que je vois. C'est cela qui nous tient motivé à participer.

Des gens, comme Elaine, qui viennent de l'Ontario, moi du Québec, d'autres des différents états, c'est cela qui fait qu'on est bien écouté et qu'on ressent cette chaleur-là, comme vous dites. Les gros industriels, les gros agriculteurs qui ont des besoins, mais, par contre, maintenant avec les années, ils apprennent à se soucier que ce n'est pas comme dans les films du Far West où les gens qui étaient en amont coupaient l'eau pour leur bétail et ceux d'en bas buvaient du sable. Maintenant, la notion, c'est qu'on partage un grand système ensemble et on regarde vraiment à protéger nos ressources pour les générations futures.

Je voulais juste vous le dire. Vous me croyez,

vous ne me croyez pas, cela ne fait rien, mais je voulais vous mentionner que mon expérience personnelle, c'est cela.

Monsieur, allez-y.

M. PAUL GENTES : J'abonde dans le même sens que vous dites parce que j'ai de la correspondance régulière des États-Unis sur la situation des problèmes sur les Grands Lacs sur le côté américain. Fait que je n'ai pas de problème avec eux autres du tout.

La seule chose que je peux vous dire, je ne sais pas si vous avez eu la chance de lire Le Devoir. C'est très important. On parle à peu près de tous les problèmes qu'il y a sur le Saint-Laurent et sur les Grands Lacs. J'aimerais cela vous en laisser une copie. C'est la seule copie. C'est la copie que les gens, qui sont dans la salle, auraient aimé lire en totalité parce que l'ensemble des problèmes se trouve à l'intérieur de cela et il y a beaucoup de réponses à nos problèmes. Donc, c'est Le Devoir qui date du 21 mai. C'est très intéressant parce qu'on parle des Grands Lacs, on parle qu'il était une fois l'eau H2O de 1844 à aller à aujourd'hui. On parle que les maires s'intéressent à la problématique du Saint-Laurent. Un chemin d'eau qui perturbe la nature. Non à la dérivation. Écoutez bien cela : les Grands Lacs sont appelés à baisser d'ici 50 ans. Là, cela m'inquiète réellement. Si cela baisse d'ici 50 ans, moi, je me retrouve tout près de la voie fluviale. Fait que je me dis qu'il est en temps qu'on y pense.

Après cela, Québec multiplie les efforts de

diplomatie. Cela, c'est le problème majeur des politiciens. Autrement dit, il n'y a pas assez de politiciens. Moi, je suis d'accord avec cela. Le pouvoir est où ? Le pouvoir, c'est quand les élus sont nommés. Ils ont le pouvoir d'agir. Donc, je suis d'accord avec vous. Il faudrait que la Commission mette une petite note à un moment donné. Il va falloir qu'on ne laisse pas seulement la responsabilité aux fonctionnaires. Je côtoie les fonctionnaires. Ils font leur job. Mais il faut que les élus aussi fasse leur job. Cela fait partie de la "game".

Après cela, on parle de Toronto. On sait très bien. Moi, j'ai eu la chance d'être là aussi à Toronto. On investit 40 millions chaque année pour justement ce qu'on appelle les inondations. Moi aussi, dans ma municipalité, j'investis de l'argent en prévention et autres. J'aimerais que mon gouvernement du Canada remette en place ce qu'on appelle le programme des berges, la protection des berges et de protéger mes îles en faisant de l'enrochement.

Cela a été une erreur fondamentale de Travaux publics Canada de remettre cela dans les mains de la garde côtière, puis la garde côtière a été obligée d'abandonner. Ils n'avaient pas les fonds nécessaires pour faire ce qu'on appelle l'enrochement. Tous les programmes, on dit que d'ici 20 ans, il va y avoir une augmentation de la navigation de 50%. Il va y avoir plus de navires qui passent dans le Saint-Laurent. Donc, je me dis qu'avec la nouvelle structure des bateaux, si on augmente l'eau, on brise les berges et on brise tout.

.....

Cela fait à peu près dix résolutions que je passe dans ma municipalité demandant au fédéral d'implanter encore les programmes. J'ai même passé les mêmes résolutions à la Fédération québécoise des municipalités du Québec, qu'on demande au gouvernement fédéral de protéger ce qu'on appelle le joyau du Québec, qui est le Saint-Laurent. Il faut absolument que la Commission recommande aux élus et aux fonctionnaires de reprendre ce qu'on appelle la protection des berges et de protéger le lac Saint-Pierre. Quand je viens d'entendre tout à l'heure qu'il n'y avait pas assez d'eau pour les plongeurs, j'ai envie de rire parce que j'ai passé ma jeunesse à chasser dans ce coin-là. Un plongeur dans trois pieds d'eau, il n'a pas sa place.

Je me souviens qu'on avait des audiences publiques à Louiseville en 98. M. Giroux était là, le monsieur qui a parlé tout à l'heure. On a fait la recommandation au fédéral d'arrêter de tirer des obus dans le Saint-Laurent et de les recueillir, les obus. Mais là, je ne sais pas si c'est le monétaire qui est en trouble, mais il est temps qu'on fasse de quoi mais qu'on protège le Saint-Laurent, comme j'ai dit tout à l'heure. La qualité du Saint-Laurent, c'est ce qu'on appelle la qualité de vie des citoyens du Québec. Merci.

M. MARC HUDON : Je vous remercie.

M. ANDRÉ CARPENTIER : Il ne faut quand même pas oublier qu'au Québec, il y a des instances qui se dévouent quotidiennement sur la protection du fleuve par rapport aux différents usages dont la navigation commerciale. Je pense au

Forum du transport maritime du Québec. Je pense au Comité de concertation en navigation du Saint-Laurent vision 2000 où vous êtes bien représentés par des gens de la région, monsieur Pierre Latraverse qui est ici. Il y a eu monsieur Gravel qui a été membre du Comité consultatif Saint-Laurent vision 2000, un comité aviseur public. Tous ces gens-là travaillent de façon régulière pour s'assurer justement que le travail qui se fait en silo, on craque les murs et il y a une plus grande intégration au fil des ans des différentes composantes.

M. MARC HUDON : Alors, je vous remercie de votre commentaire. C'est bien noté.

Allez-y.

M. MICHEL PÉLOQUIN : Je me représente. En fait, cela fait 20 ans que je passe ma vie sur le Saint-Laurent dans le coin ici. Cela fait une vingtaine d'années que je m'intéresse aux niveaux d'eau et au phénomène d'érosion.

En fait, si je reviens à la question principale peut-être de la soirée, à savoir quelle est l'hypothèse la plus intéressante pour la région, quand je regarde le graphique finalement en ce qui a trait aux niveaux d'eau du port de Montréal, j'imagine que cela doit être similaire avec ce qui se passe dans la région ici. Il m'apparaît évident à ce moment-là que le Plan D est le plus intéressant pour nous. Si on prend les niveaux d'eau du printemps qui sont les plus élevés, et cela dans l'histoire cela a toujours été, donc, on fait un gain l'état existant par rapport à 58 dans le sens que les niveaux d'eau sont

plus bas à ce moment-là au printemps et c'est à ce moment-là qu'on a vraiment une érosion le plus élevé dans l'archipel.

Ensuite, pour ce qui a trait de l'été, des fois on a des problèmes qu'on n'a pas assez d'eau. En tout cas, c'est arrivé au moins deux ans dans les cinq dernières années. C'est encore le Plan D qui, selon vos prévisions, nous accorderait le meilleur niveau d'eau. Alors que je regarde les autres, bien les autres, à mon sens, c'est une détérioration certaine. Le Plan D, on le retrouve un niveau d'eau le printemps plus élevé que qu'est-ce qu'on retrouve avec 58 et l'été, un niveau d'eau beaucoup plus bas que qu'est-ce qu'on retrouve en 58 qui est l'état actuel.

Donc, définitivement pour moi, le Plan D me semble le plus intéressant pour la région ici et aussi pour l'ensemble finalement du système du Saint-Laurent. Cela me semble être le plan le plus équitable, donc, qui fait le moins d'écart pour tout le monde et qui rejoint peut-être un peu tout le monde.

Je regardais sur le plan environnemental la même chose en ce qui a trait aux espèces, les indicateurs. C'est encore le Plan D qui me semble finalement qui ne nous en donne pas plus mais qui ne nous en enlève pas non plus. Tantôt je rencontrais au début quelqu'un de l'organisation qui nous disait que les gens du haut du fleuve votaient beaucoup. Donc, j'inviterais les gens ici aussi à s'impliquer et à voter beaucoup pour prendre cela au sérieux. Merci.

M. ANDRÉ CARPENTIER : Merci, Monsieur. Vous avez raison. Je pense que quand vous regardez le graphique, puis je

suis un petit peu obligé d'être d'accord avec vous. Les conclusions de ces graphiques-là sont ce que vous mentionnez. Ce que je veux vous mentionner et vous faire observer, c'est que cela, ce sont des moyennes. Alors, vous savez que si vous aimez avoir un niveau de 10 pieds puis que souvent j'ai 20 pieds, souvent j'ai zéro, la moyenne va être 20. Alors, ce qu'on vous montre ici, c'est qu'est-ce qui arrive, quelle est la fluctuation chaque année. Ici, vous avez 100 lignes qui se promènent. C'est la moyenne de ces 100 lignes là que vous avez sur ce graphique-là. Alors, il faut être prudent pas parce que je suis contre le Plan D, puis pas parce que je suis pour, mais je veux que vous soyez conscients que cela représente une variabilité aussi.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉE : ...(hors micro...inaudible)...

M. ANDRÉ CARPENTIER : C'est cela. On doit avoir des façons de montrer une moyenne ou enfin une tendance. Donc, c'est cela. On est allé sur le lac Ontario. Beaucoup de gens nous ont dit que c'est le Plan B qu'on veut avoir parce qu'il y a moins de fluctuations entre le printemps et la fin de l'été. On dit okay, sauf que lorsqu'on leur a montré un spaghetti comme cela, la moitié de la salle a dit que le Plan B, on n'en veut plus. Alors, il faut être prudent dans l'observation de ces choses-là. Vous avez raison. On a plusieurs façons de le démontrer. C'est une moyenne sur tous les 100 ans.

M. GREG MCGILLIS : ...(hors micro...inaudible)...

M. ANDRÉ CARPENTIER : Quand on vous montre pour

une année ou eux, les points noirs que vous voyez, cela, c'est une année qui produit. Cela, c'est avec le Plan A. Si tu montres le Plan D maintenant, alors vous voyez qu'il y a une variabilité qui est à peu près semblable et pas au même endroit. Cela, c'est B pour Sorel toujours.

Alors, je voulais juste mentionner cela, qu'il faut être prudent quand même.

M. MARC HUDON : Merci, André.

M. JEAN MORIN : Juste ajouter un point. Tantôt, monsieur, vous avez dit que l'érosion des berges était la plus forte lorsque le niveau d'eau était plus haut. Ce n'est pas tout à fait vrai. Lorsque le niveau d'eau est très haut et qu'il est au-dessus des talus des îles, il n'y en a pas d'érosion. Alors, l'érosion est maximale lorsque le niveau d'eau arrive au milieu du talus ou à la base du talus. Fait que les niveaux très hauts n'ont pas d'impact d'érosion ou très peu; les niveaux très bas non plus. C'est entre les deux.

M. MICHEL PÉLOQUIN : Je suis d'accord, mais ce phénomène-là, c'est le printemps quand les niveaux d'eau montent. Entre le moment où ils sont au plus haut et au moment où ils sont au niveau d'été, c'est là que le phénomène d'érosion est le plus élevé.

M. JEAN MORIN : Je voudrais juste rajouter autre chose parce qu'il y a beaucoup de choses qui se sont dites ce soir. Juste pour l'environnement, tantôt on a dit que j'aime cela quand mon niveau d'eau est stable; mes poissons sont bien. Il y a

quelqu'un qui a dit cela dans la salle. Juste qu'on comprenne rapidement, je vais synthétiser cela en deux minutes.

L'environnement a besoin de ces fluctuations naturelles dans le système. Le fleuve existe comme il est actuellement depuis plusieurs milliers d'années. Les animaux, les plantes sont adaptés à ces fluctuations-là. Les poissons qui se reproduisent au printemps ont besoin des crues printanières. S'il n'y a pas de crues printanières, le brochet, la perchaude ne se reproduit pas bien. La même chose, on a besoin que les crues printanières soient relativement stables. C'est ce qui permet une meilleure reproduction de beaucoup d'espèces, de grenouilles, de poissons, d'oiseaux également dans le système.

On a besoin d'avoir des niveaux en hiver qui sont pour la survie hivernale du rat musqué. On a besoin des niveaux en hiver qui ne sont pas trop différents des niveaux de novembre parce que si c'est le cas, il y a beaucoup de mortalité.

Fait que c'est un petit peu plus complexe que ce qu'on a dit. Si on avait un niveau stable durant toute l'année, bien il faudrait dire bye-bye à beaucoup d'espèces ou beaucoup de fins de semaine de pêche abondante.

M. MARC HUDON : Merci, Jean. On me demande aussi de vous préciser que chaque petit point que vous voyez, cela se produit lorsqu'il y a la crue printanière. Pour chacun des plans, c'est la même chose. Le défi que les groupes techniques ont à faire, c'est comment gérer les crues printanières parce que c'est à ce moment-là qu'il y a le plus grand risque de torts ou de

dommages, que ce soit aux usages ou aux propriétés riveraines, etc. Alors, c'est un défi qui va être constant mais qui n'est pas sous le contrôle des groupes d'étude ou de la Commission mixte. Les crues printanières, c'est quelque chose qui est naturel.

M. MICHEL DUMAS : Je suis commerçant. J'habite à Sorel.

J'ai l'impression que si vous continuez à parler, on ne saura pas comment voter parce que là, avec l'intervention que monsieur vient de faire, cela veut dire que finalement si on vote pour des fins personnelles, on risque d'être dans l'erreur. Alors, si on pense aux poissons, si je suis son raisonnement, cela voudrait dire qu'il est possible qu'il y ait érosion, c'est acceptable; c'est bon pour les barbottes et c'est bon pour les poissons, quelque chose comme cela.

Donc, ce que cela me dit, c'est que les trois niveaux, à savoir le Plan A, B ou D, cela veut dire qu'il est possible à ce moment-là, j'ai cru comprendre ce soir que vous sembliez favoriser le Plan D, mais il est fort possible qu'on soit dans l'erreur aussi avec le Plan D. C'est ce qui endommagerait le moins, mais il serait possible que le Plan D soit une erreur aussi.

Une chose qui me chicote, excusez mon ignorance mais j'avais oublié en tout cas que les Grands Lacs alimentaient le Saint-Laurent et le lac Saint-Pierre. Moi, cela me laisse perplexe. Cela veut dire que finalement on dépend des messieurs qui contrôlent le robinet. Je ne sais pas depuis combien d'années

on contrôle ce robinet-là.

Depuis quelle année ?

M. MARC HUDON : 58... 63. 1963.

M. MICHEL DUMAS : Okay. Avant 63, qu'est-ce qui se passait ? Moi, je me rappelle quand j'étais petit gars, mon père avait filmé le Saint-Laurent. L'eau était soit dit en passant bleue, bleue, bleue. Elle a changé de couleur depuis ce temps-là. Ce n'est plus la même eau. Ce qui me préoccupe aussi en même temps, c'est que je regarde mes employés. Tout le monde boit de l'eau. On achète de l'eau en litre. Je n'aurais jamais pensé cela il y a 25 ans. Ce qui veut dire que j'ai comme l'impression que l'eau va devenir une ressource très rare, peut-être de plus en plus rare, puis peut-être que dans quelques années, on parlera de l'eau comme on parle peut-être du pétrole aujourd'hui, c'est-à-dire que c'est une matière, une ressource qu'on va probablement exporter et qu'on va de plus en plus exporter, et qui va devenir rare.

Là où cela me préoccupe un peu, c'est de dire qu'on contrôle un robinet. Cela veut dire qu'en quelque part, s'il y en a, est-ce que c'est concevable qu'on puisse dire que s'il y en a qui ont besoin de plus d'eau que nous, parce que là si je comprends bien, on n'est pas du bon bord. Ici, on est en bas nous. Il y a un monsieur qui a mentionné tantôt qu'il y avait une tuyauterie, si on décide d'élargir la tuyauterie. On n'est pas situé à la bonne place. Est-ce qu'on pourrait dire que les gens qui sont en Ontario sont mieux favorisés que nous parce que le

bassin semble être là et que nous on dépend de ce bassin-là ? Est-ce que c'est exact ?

M. MARC HUDON : Oui, exact.

M. MICHEL DUMAS : Donc, cela veut dire qu'au départ on est défavorisé, puis cela veut dire que si à un moment donné on peut en déduire que si certains ont besoin de plus d'eau, on va d'abord favoriser ceux qui contrôlent les robinets, j'imagine, que nous. Est-ce que c'est concevable ?

M. MARC HUDON : Je ne sais pas.

M. MICHEL DUMAS : Si cette ressource-là devient de plus en plus rare, est-ce que c'est concevable ?

M. MARC HUDON : Je dirais qu'en principe peut-être mais...

M. MICHEL DUMAS : Okay. Mais de toute façon, autre question que je me pose, avant 68, avant qu'on installe ces robinets-là, qu'est-ce qui se passait ? On les a installés pourquoi ces robinets-là au départ ? Là, on parle aujourd'hui de les contrôler, mais avant cela, il se passait quoi ? Lorsque tout était à l'état naturel, est-ce qu'on a fait cela pour les bateaux pour augmenter ? Donc, autrement dit...

M. MARC HUDON : On a fait cela pour les bateaux, pour la production hydroélectrique et pour assurer de l'eau potable pour la ville de Montréal et les autres municipalités.

M. MICHEL DUMAS : Pour assurer l'eau potable parce qu'à l'époque, Montréal ne pouvait pas avoir son eau potable de façon naturelle.

.....

M. MARC HUDON : Bien, j'imagine.

M. MICHEL DUMAS : Avant 68, les gens de Montréal buvaient quand même de l'eau.

M. MARC HUDON : Oui, mais c'était pour protéger la ressource.

M. MICHEL DUMAS : C'était pour protéger la ressource. Mais là, je n'étais pas là. Donc, je me pose la question. Je me dis à ce moment-là, qu'est-ce qui se passait à ce moment-là avant 68 si on a fait cela pour des raisons économiques.

M. MARC HUDON : Oui.

M. MICHEL DUMAS : Alors, soyons réalistes. Aujourd'hui, on n'a pas le choix. Ou bien on continue pour des raisons économiques ou carrément, et j'ai cru comprendre tantôt, une dame qui a dit tantôt oui, mais il y a plein de maisons entre autres en Ontario qui sont allées s'établir sur le bord des berges. On ne peut pas revenir en arrière. Autrement dit, il y a des erreurs qui ont été commises, et s'il s'avérait que l'économique finalement est une erreur, au moins soyons conscients qu'on aura à payer pour. C'est cela que cela veut dire.

M. MARC HUDON : Oui. Dans un sens, vous avez raison. Il ne faut pas oublier une chose. Quand cela a été créé, c'était vraiment pour créer de l'emploi, de la richesse pour les états voisins, les deux pays, les deux provinces. Les gouvernements se sont entendus. On va générer de la production hydroélectrique. On va se permettre une voie navigable qui va générer des emplois à travers le cœur du continent, etc. On va

assurer de l'eau potable aux gens de l'aval. Cela s'est fait sans les technologies modernes. Cela s'est fait avec du papier et du crayon, pas de satellites au-dessus, pas d'études d'impacts, pas de considérations environnementales, zéro, pas d'ordinateurs.

Laissez-moi finir. Après cela, je vous laisse parler.

Donc, tout le monde s'est entendu là-dessus. Tout le monde a signé son nom. On va vivre avec cela maintenant. À une époque où personne ne connaissait le mot environnement même ou très peu. 50 ans plus tard, il y a des baby-boomers qui ont des belles propriétés. Il y a des gens qui veulent se créer une qualité de vie. Ils ont beaucoup de navigation de plaisance, beaucoup de développement récréotouristique.

La navigation commerciale est toujours là. La production hydroélectrique est de plus en plus requise et nécessaire. L'eau potable, mon Dieu, on voit ce qui s'est passé il y a quelques années quand il y a eu des baisses importantes d'eau sur le Saint-Laurent, comment c'est crucial de protéger cette ressource-là.

Ce que la Commission mixte internationale tente de faire maintenant, ce qui n'a jamais été fait dans le passé, c'est d'intégrer les technologies modernes à ce plan de régularisation historique qui a été mis en place en 63 pour prendre en compte des besoins modernes sans négliger les besoins historiques de production hydroélectrique, navigation commerciale et eau potable.

Donc, on veut que ceux qui font de la plaisance

soient pris en compte parce que cela fait 20 ans qu'ils cognent aux portes des gouvernements pour dire : écoutez-nous un peu; on génère beaucoup d'argent au niveau économique, local, régional; on a besoin d'aide parce que les niveaux d'eau fluctuent trop, etc.

Même chose pour l'environnement. Les milieux humides souffrent. La faune aquatique, la faune biologique, la flore, etc., les embouchures de rivières et tout, il y a beaucoup de souffrance et beaucoup de détérioration au cours de ces 50 années. Les citoyens comme vous et nos enfants qui sont de plus en plus éduqués à conserver, à restaurer, à améliorer et à recycler.

On se dit que ce plan de régularisation-là, il faut vraiment maintenant intégrer toutes les données scientifiques. Ce qu'on découvre en fait, c'est que les nouveaux plans candidats que vous êtes en train de regarder et de commenter, les gens qui ont écrit sur papier ce plan-là il y a 50 ans, ils sont très près de la réalité d'aujourd'hui sans ordinateurs.

Cela fait qu'il s'est fait une très bonne gestion au fil des ans quand même.

M. MICHEL DUMAS : Sauf que ce qui est préoccupant quand même, c'est d'avoir à voter comme certains l'ont dit ce soir qu'il ne reste que cinq jours. Je m'excuse. La façon dont je l'interprète, c'est une manière polie de dire tout simplement : Écoutez, on a suffisamment fait de recherches; notre idée est pas mal faite; alors, vous allez donner votre opinion.

Non, mais vous ne pouvez pas avec un sujet aussi

complexe, je veux dire, c'est poli de votre part de venir nous visiter à Sorel, mais on ne peut pas demander aux gens ici ce soir avec un sujet aussi complexe de se prononcer, avec tout ce que cela comporte. Moi, je vous avoue que voter pour le Plan A, B ou D, je vais vous dire bien franchement que je ne sais pas lequel. Si je vote pour mes fins personnelles, je risque d'être dans l'erreur. Si je suis du côté de l'environnement, peut-être que c'est la bonne solution, mais on va allonger; cela coûte trop cher.

Autre chose qui a été mentionnée ce soir, c'est que même si je vote, par exemple, si je veux devenir un peu plus régional, je veux dire okay, le Plan B, c'est le plan qui est le mieux viable pour la région de Sorel-Tracy. Il y a une question qui a été posée. Étant donné que nous, on est en bas et puis que le bassin est en l'air, cela veut dire qu'à ce moment-là, si les gens de l'Ontario, on va compiler cela comment ? Est-ce que cela veut dire qu'il y a tant de votes qui viennent de la région de Sorel-Tracy, tant de votes qui viennent de Trois-Rivières, tant de votes qui viennent de gauche et de la droite. Qu'est-ce qu'on va faire, une moyenne ? Comment cela marche, ces votes-là ?

M. MARC HUDON : Oui, je vais vous expliquer quelque chose. L'étude actuelle est l'étude - je dirais - la plus démocratique qui ne s'est jamais faite et la plus transparente qui ne s'est jamais faite. La Commission mixte internationale a mis en place un groupe d'intérêt public aviseur qui représente les différentes régions. Il y a un site Internet où tous les résultats

sont là. Vous n'avez qu'à y aller pour les voir. Il y a des journaux publiés régulièrement sur l'état de l'avancement de l'étude. Il y a eu des consultations publiques régulières à chaque année.

On n'est pas à midi moins cinq, sauf qu'avec - mettons - 20 millions de dollars, c'est un chiffre rond, et cinq années de travail avec des gens qui ont été très commis, qui ne sont pas tous ici. Si on les mettait tous dans la salle, on n'aurait pas de place à être tous là. Il faut comme citoyen leur faire confiance, entre guillemets, à travers tout ce processus démocratique-là.

M. MICHEL DUMAS : Cela représente combien de votes ? Les gens, ce soir, par exemple, on vote. On a jusqu'au 5 août pour voter. Cela représente combien de votes en totalité ?

M. MARC HUDON : Je n'ai aucune idée.

M. MICHEL DUMAS : Non, ce n'est pas une question de vote. Dans votre recommandation, vous ne la ferez pas à partir des votes ?

M. ANDRÉ CARPENTIER : Non. C'est une question de commentaires. On entend les commentaires de chacun. On essaie de les intégrer et d'en tenir compte, des choses comme cela.

M. MICHEL DUMAS : Okay.

M. ANDRÉ CARPENTIER : Vous avez raison de dire que nous, on a besoin d'une date cible qui est le 5 août pour pouvoir intégrer vos commentaires. C'est certain que la Commission mixte internationale sera toujours intéressée à connaître vos opinions

malheureusement après le 5 août. On préfère les avoir avant le 5 août, mais de toute façon, ils vont revenir vous voir l'an prochain pour déterminer qu'est-ce qu'ils auront choisi et qu'est-ce que vous pensez de ce choix-là. Donc, encore là, vous aurez une autre façon.

M. MICHEL DUMAS : D'accord. Je vois que vous tenez bien à cœur.

M. ANDRÉ CARPENTIER : Je voudrais répondre à deux questions que vous avez mentionnées. Qu'est-ce qui se produisait avant 1968 ou 63 plutôt ?

Vous avez une idée avec le Plan E qui est le plan qui suit un écoulement naturel sauf lorsqu'il y a de la glace sur le fleuve. C'est la seule contrainte qu'on a incluse dans le Plan E. C'est un plan qui suit le plan naturel. Donc, il n'y a pas de barrages. On laisse couler l'eau en fonction d'une section naturelle. C'est cela que cela donne. Donc, le Plan E, dans le moment, selon nos estimations, donne des impacts économiques sur les riverains de l'ordre de 30 millions par année. Alors, on a des mesures de mitigation à implanter. Ces gens-là, ils sont là autant au lac Ontario que sur le fleuve.

M. MICHEL DUMAS : Donc, on n'a pas le choix ?

M. ANDRÉ CARPENTIER : Bien, je veux dire, c'est pour cela que le Conseil d'étude ne veut pas recommander le Plan E dans le moment. C'est un plan qu'on dit qui devrait être un objectif à long terme. De quelle façon on va le présenter ? On verra. Mais vous me demandez qu'est-ce qu'il y avait avant. Il n'y

avait pas de barrages.

Maintenant, lorsqu'ils ont construit un barrage, ils ont eu effectivement un robinet, et il y a des gens qui ont la main sur le robinet. Mais si vous voyez que les gens qui décident de cette régularisation-là, ce n'est pas la production hydroélectrique; ce n'est pas la navigation commerciale. Cela a été construit pour eux, mais une fois que cela a été construit, ils ont dit qu'ils le laissent à d'autres personnes qui vont s'occuper de tous les intérêts, dont la navigation commerciale, dont l'hydroélectricité, dont les riverains, l'eau potable.

Depuis une quinzaine d'années, on essaie de s'occuper de l'environnement, même si ce n'est pas inclus dans le plan. C'est pour cela qu'on dévie. On essaie de s'occuper de la navigation récréative parce qu'il y a des membres et des demandes réelles. Donc, c'est pour cela qu'on dévie. Les nouveaux plans tiennent compte de ces déviations-là et essaient d'intégrer les déviations qui se sont produites durant les 20 dernières années pour tenir compte de tel intérêt, tel intérêt, tel intérêt dans telle période de l'année et dans tel secteur. On essaie de mettre dans un plan ce qui s'est produit de façon réelle, actuelle et courante dans les 20 dernières années.

Donc, il y a des gens qui pensent parce que c'est la production, les deux organismes de production hydroélectrique..

(pas de chevauchement entre cassette 3, côté A et cassette 3, côté B)

M. MARC HUDON : Alors, je vais passer la parole à

Jean.

M. MICHEL DUMAS : Merci beaucoup pour faciliter votre travail.

M. MARC HUDON : Merci, Monsieur.

Je vais passer la parole à Jean et un mot de Greg, puis M. Latraverse, puis si mon co-président...

M. MICHEL DUMAS : ...sur le sondage.

M. MARC HUDON : D'accord. On va jusqu'à la fin.

M. JEAN MORIN : J'ai vérifié des notes pour répondre à Monsieur par rapport à comment ce qu'on doit voter parce que ce n'est pas évident de savoir comme voter. Il y a tellement de renseignements disponibles. Puis, une mesure qui vous avez, si vous vous informez, vous allez susciter parce que vous allez avoir tellement d'informations. Cela prend beaucoup de temps de l'assimiler et de devoir de comprendre là tous les (inaudible) de leurs plans.

Ce qui est important pour la consultation aujourd'hui c'est de savoir c'est quoi votre valeur à vous. Qu'est-ce qui est important pour vous ? Est-ce que c'est de maintenir votre rive droite protégée ? Est-ce que c'est de l'environnement ? Est-ce que ce sont des bateaux ?

Dans les commentaires dans la feuille de vote, vous avez trois ou quatre lignes-là. Écrivez que c'est quoi qui est important pour vous. Cela va être l'équivalent de voter pour un plan parce que les gens qui vont déchiffrer ces votes-là, ils vont être capables de savoir ce que vous voulez ou qu'est-ce ce

qui est important pour vous, comme citoyens.

M. MARC HUDON : Merci.

...(hors micro...voix sur voix)...

M. GREG MCGILLIS : Vous pouvez voter en ligne. Les sondages sont déjà en ligne et aussi les présentations.

L'autre chose, on continue d'accepter les commentaires aussi après le 5 août, mais pas pour la considération pour l'atelier le 24-25. Après nos consultations, il y a celles de la Commission mixte internationale. Si vous avez des commentaires, si vous avez des idées, si vous avez des concerns, des soucis ou quoi, je ne sais pas, s'il vous plait, envoyez-les-nous. Nous avons un site Web. C'est encore là et cela continue d'être là, et aussi, on continue d'accepter des commentaires.

M. MARC HUDON : Merci, Greg.

Pierre, tu es patient. À toi.

M. PIERRE LATRAVERSE : C'était juste pour répondre à M. Dumas qui se demandait comment c'était avant 1963 dans la région. Je peux prendre, notamment, certaines personnes qui sont dans la salle que je connais bien.

En 1950m il a eu trois maisons renverser par la glace entre la maison de Bellehumeur puis du quai de Sainte-Anne. Il aurait donné les terrains sur long de la rue de la rive puis personne ne l'a voulu. Au quai de Sainte-Anne, vous débarquez en bicyclette à pédale, puis vous allez jusqu'à l'entrée du Chenal-du-Moine, puis le fond était dur comme le plancher ici. C'est cela qu'on faisait. On passait nos étés en bicyclette de pédale, se

baigner dans le fleuve, le fond était très dur.

Maintenant, c'est tout de la belle pierre que mon conseiller a fait poser. Ce sont toutes les maisons de 200 000 \$ qui sont là. Vous passez en bicyclette à pédale, vous allez même près le fleuve. C'est cela la différence entre présentement puis avant parce qu'avant, il n'y avait personne qui s'installait là, entre la route 132 et la route 158, les cotes des niveaux de 650 pieds se débordaient jusque-là. Ils étaient toutes des fermes, puis les agriculteurs profitaient de ce qu'ils appelaient les limons du fleuve, puis cela c'est engrais.

À cette heure, ce sont toutes les grosses maisons. C'est cela la différence. Puis là, on me demande : est-ce qu'on protège ces grosses maisons-là ou si j'aime mieux protéger l'environnement ? Si je regarde les marnages, les marnages sont le plus grand dans le Plan B. J'aime mieux le Plan B parce que le Plan B favorise plus l'environnement parce que le marnage est plus important.

La différence entre les hautes terres et les basses est plus grande plus cela favorise la (inaudible) de l'université. Mais plus ce pénalise les gens qui ont acheté des grosses maisons sur le bord du fleuve, mais que voulez-vous, sont installés dans un milieu fragile, par contre, qu'ils ont eu la permission de certaines municipalités. À cette heure, comment qu'on va gérer cela ? À qui je m'adresse ? Est-ce que je m'adresse à mon député ? À mon représentant de préférence ? À mon conseiller municipal pour dire que je ne veux personne à (inaudible) la corde de 20 pieds ?

Il y en a des choix. Voulons-nous vivre dans un milieu où on veut partager la vie avec d'autres espèces que des êtres humains ? Ou est-ce qu'on veut partager notre vie juste avec des êtres humains?

Sur la question qu'on doit supposer et là-dessus, je réponds pour le Plan B.

...(applaudissement)...

M. PAUL GENTES : À propos de votre questionnaire, j'aimerais savoir...

M. MARC HUDON : Approchez-vous du microphone.

M. PAUL GENTES : ...j'aimerais savoir qu'est-ce que vous entendez faire avec. Est-ce qu'il va être publié ? Est-ce qu'on va avoir l'occasion de voir les résultats ? Je voudrais aussi profiter pour inviter les gens de répondre aux questionnaires.

Je pense qu'on nous consulte, on a parlé du fait que des politiciens n'étaient pas là. Je pense qu'il est un moyen d'envoyer un message aux politiciens. Donc, j'aimerais savoir qu'est-ce que vous allez faire à la question.

M. GREG MCGILLIS : Je suis l'agent de communications. Je travaille avec le site Web et, si nous avons d'autres personnes, si vous voulez inviter tout le monde et avoir une petit "party" chez toi, remplissez-les, comme vous préférez, mais, oui, on va accepter absolument les commentaires, n'importe quels, n'importe qui.

L'autre chose, nous allons prendre les commentaires et, pour chaque réunion, on fait un sommaire des

commentaires et des questions, comme vous avez dit. Aussi, on fait des sommaires du Groupe d'étude, des commentaires du site Web, et on va mettre tout cela sur le site Web, en français et en anglais, les deux langues.

M. MARC HUDON : Merci, Greg.

Marcel, pourriez-vous remettre la charte des prochaines étapes, s'il vous plaît, en terminant parce qu'il n'y a d'autres commentaires ou questions ?

Je veux simplement vous rappeler qu'on est en période de consultation estivale, alors le rapport à la CMI cet automne qui va s'en aller avec la somme des commentaires qui ont été reçue, une décision par la Commission net des audiences publiques qui vont arriver dans l'an prochain probablement.

Alors, par la suite, il y aura des consultations gouvernementales et une mise en œuvre, mais il ne faut pas penser que, du jour au lendemain, le plan où tourne la clef se marche tout seul. Il va probablement avoir une zone de quelques années tampon, où il y a des tests, des essais, des commentaires. Probablement, vous allez être revisités, que vous allez être re-questionnés pour s'assurer que le nouveau plan fonctionne bien.

Alors, je vous remercie beaucoup de votre participation. Vous avez rendu ma tâche presque facile. Je vais donner la parole maintenant au co-président canadien, M. Marcel Lussier. Merci beaucoup.

...(applaudissement)...

.....

MOT DE CLOTÛRE**PAR MARCEL LUSSIER**

M. MARCEL LUSSIER : Donc, un gros merci à notre ami, Marc Hudon, qui est très bien continué notre soirée. Ce n'est pas trop arraché de cheveux. Ne soyez pas très inquiets. Il fait trois fois que je change mon vote concernant le plan, donc, vous pouvez continuer. Après cinq ans d'étude, ce son trois fois ue je change de plan.

...(rires)...

Je voudrais, principalement, remercier M. Petitpas qui, grâce à lui, nous sommes à Sorel ce soir parce que M. Petitpas, qui est dans la salle, c'est grâce à ses pressions...

...(applaudissement)...

M. Petitpas c'est lui qui fait des pressions sur moi pour que je déplace de centre de gravité du lac Saint-Pierre de Trois-Rivières, où j'ai tenu deux consultations, pour la ramener un petit peu sur la rive sud à Sorel. Donc, c'est grâce à M. Petitpas, qui sont ici ce soir.

Je voudrais de plus juste ajouter quelques éléments. Pour les représentants des municipalités, qui sont ici ce soir, je voudrais vous dire qu'il y a une très grande mode présentement du côté américain de faire des résolutions du Conseil et de proposer que le Conseil de telle municipalité appuie tel plan. On reçoit, de ce temps-ci, beaucoup de résolutions à cet effet.

INTERVENANT NON-IDENTIFIÉ-M : C'est bien retenu.

.....

M. MARCEL LUSSIER : D'accord.

...(rires)...

Ensuite, pour excuser un peu les politiciens, qui ne sont pas ici ce soir, je voudrais vous dire qu'on a tout consulté Ottawa et le Québec, tout ce qui était intéressé, donc, cela n'avait pas dit tout le monde. Nous sommes allés à Ottawa rencontrer plusieurs députés du Bloc et du Parti libéral, et nous avons rencontré au Québec plusieurs députés.

Avant de vous quitter, n'oubliez pas donc de signer le formulaire à l'arrière, ceux qui n'ont pas signé là, je vous encourage à signer à des points de sondage, à mettre le questionnaire et répondre au sondage. Vous pouvez les déposer à l'arrière.

Aussi, M. Denis Shornak aimerait dire un mot final puisque c'est le président de notre assemblée. M. Denis Shornak.

CLOSING REMARKS

BY DENIS SHORNAK

MR. DENIS SHORNAK: I want to thank everybody for coming. This has been an interesting evening for me. I think that we have sort of covered the waterfront of issues, if you will, many of which have nothing to do with this Study.

This Study is all about water quantity. It is not about toxic substances. It is about water quantity and the marginal degree to which we control it with a dam that is a hundred kilometres upstream from here.

I wanted to say a couple of words... you know, I am

tempted to be really long on this because one of the things that I really do want to address, as an American, is the sense of distrust that I perceived in the comments by some of the people in this room. I see that there are a lot of smiles, but o take that matter quite seriously.

I want to say that the International Joint Commission is a vehicle not dominated by one country or the other. In fact, when I took office, I took two Oaths of Office. My first oath was to uphold the laws and the Constitution of my country. My second oath was to uphold the treaty. The treaty establishes an organization that is, in effect, non-political - even though I am appointed by the President of the United States, with the advice and consent of the United States Senate and the Canadian Commissioners are appointed, in effect, by the Prime Minister.

But, once we are on that body, we act independently. We are not beholden to the policies of the Canadian government and we are not beholden to the policies of the American government. It is a position of great trust, to be quite honest, and I am very honoured to be a member of that Commission.

Yes, well, it is very hard because I am hearing it as I am saying it.

...(laughter)...

But the matter of balance here is one that you have to really think about. We do not vote on the Commission. We are asking for votes here, but they are straw votes. We are asking more for your opinions, your interest in the plans that

have been presented and any options that might come up between now and the time that the Commission finally makes a decision.

This thing has been balanced for five years. We put in equal sums of money. Every study team that we had - and we had nine different study teams - had equal numbers of Canadian and U.S. citizens, and they were from Ontario and they were from Quebec. They were not from British Columbia and they were not from Saskatchewan because they do not have any interesting this system. Okay?

Every aspect of this has been balanced exactly 50-50. It is an unusual situation. It is probably the only treaty that my country has ever entered into where it sits as an equal partner with the other party in the treaty, in a totally balanced situation. So, when we receive your comments, when we digest all of the plans, all of the recommendations that have been made by the many very smart people - smarter than me, for sure - but we digest all of that and we come out with a plan.

We will come out with a plan that is reached by consensus. We will not have a 4-2 vote or a 5-1 vote or even a 3-3 vote. We will have a 6-0 vote, but we will not even call it a vote, we will not even think about voting. We have to uphold what is, in our best judgment, as lay human beings, with the trust of our two governments, in the best interests of the people living in both countries.

Now, that may not mean the best interests of the people living on Lake Ontario or on the Lower River or around the

dam or on lac Saint-Pierre. It is the total global interests.

A lot of the slides that were presented tonight were presented in a somewhat global fashion. I plead with you to go and drill into the tons and tons... we could fill this room with scientific studies, we could fill these screens with graphics.

It is up to you, though, as citizens, to go and look at it because you are the interested parties. You live on the water, you drink the water, you recreate in the water, you fish in the water, you use electricity generated by this water - do not forget that too - so it is up to you to drill into and go to the Web site.

We could shovel in truckloads of paper in here, but I have to tell you that you are not going to read it. You are either going to have the interest to go and find the information that is there. This has been totally, completely and utterly transparent from day one.

We are not hiding anything. That is why we are here. That is why we are presenting the actions that have been generated over five years of study. The idea that we have taken five years and are trying to jam something down your throats in five days is just flat out wrong. This has been open from the beginning.

Lynn Cleary, who has been a member of the Public Interest Advisory Group, I think can attest that this process has been more transparent, more open and more available to the general public than any study done in the history of our two countries.

So do not tell me that we are trying to jam something down your throats.

Nothing is going to change for at least a year. We are gathering information as we go. We have some detailed plans. Scientists, citizens, interested public parties have worked in these plans for five years. This is the best that they can do.

They call Plan A the environmental or the economic plan. I would note that Plan A is also better for the environment than the current way that the dam is being operated so, in effect, it is a partial win-win. It favours the economy a little bit more than it does the environment, but both come out better than the way that we are operating the dam today.

Plan B, which has been given a label, and I am very fearful, quite frankly, that the Study Board - and I have given my criticisms to the Study Board about this - has actually put labels on these plans. I do not want to make a decision based on a label. I want to make a decision based on what is best in the best interests of the people living on this system.

But Plan B is called the environment plan. Now, it does have some economic damages. If you are willing to accept some flooding in Montreal, okay.

But you have to look at the fact that, in the end, all that we are trying to do is make a bit of difference at the margins, trying to bring into play some issues, some concerns that the framers of our treaty, which is now getting close to being 100

years old, and which has served our two countries very, very well, we have simply tried to add a more modern look to take into account the things that the framers, the writers of that treaty, did not take into account.

So this has been interesting, believe me, for me and, even though I have struggled through the translation, I want to thank our translators. They did a wonderful job. I think that I followed the conversations for the most part. I got a little bit lost when we were talking about drying up a lake to dig out some artillery shells. I have to tell you that that is not going to happen. Okay.

...(laughter)...

Some of these questions actually had some very simple, straightforward, one-word answers, but I held my breath over there and just let people talk because that is what we want to do really is to listen to you.

This is not the last consultation that we are going to have. This is the 18th in the last two months, but we had many, many before that and there will be many to follow before new levers and gears are brought into play.

So I appreciate all of you coming here and educating me and I hope that you stay involved and that you drill into the data that has been produced by so many brilliant people from both countries because, in the end, I want our job on the Commission to be a very simple one - pick one or the other.

But, unfortunately, as we have learned tonight...

and I think that the thing is that it is starting to penetrate that, depending on where you live in this system, if you think only parochially, if you think only locally, you have to understand that your interests are somebody else's disinterest or that your benefits are somebody else's losses.

So we are simply trying to balance upstream, downstream, on the lake, on the river and then make the best decision possible and that, in the end, we will come out with a plan that probably will not make everybody happy, but, in the end, it will be the best that we can do, as two countries reaching a decision by consensus.

So thank you so much for coming. Please stay involved. We will be back.

...(applause)...

M. MARCEL LUSSIER : Alors, un dernier mot pour dire que les spécialistes de l'étude vont être ici à l'avant à tous ceux qui veulent continuer la discussion technique. S'ils ont des questions, on peut expliquer les graphiques. Nous sommes disponibles encore. Ceux qui veulent se libérer, la porte est ouverte. N'oubliez pas de déposer vos sondages.

...La Réunion est ajournée à 22 h 05.

.....

Transcribed from audio cassettes
Provided by the IJC -
Lake Ontario - St. Lawrence River Study Advisory Group

as per: -----
HELEN McLELLAN, Transcriptionist, editor
Helen McLellan Transcription Services
179 Charles Street
Arnprior, Ontario
K7S 3V5
Tel.: (613) 623-9606
Fax: (613) 623-5218
E-mail: helen.mclellan@sympatico.ca